RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

Trimestre et période de neuf mois clos le 31 mai 2024

Faits saillants financiers

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 mai *(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)*	2024 $	2023 $	Variation %	Variation selon un taux de change constant[1][2] %	2024 $	2023 $	Variation %	Variation selon un taux de change constant[1][2] %
Opérations								
Produits	**777 249**	767 603	1,3	1,0	**2 305 329**	2 314 484	(0,4)	(0,6)
BAIIA ajusté[2]	**369 786**	355 459	4,0	3,8	**1 083 601**	1 081 004	0,2	—
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais[3]	**46 634**	11 377	—		**51 121**	21 006	—	
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	**—**	88 000	—		**—**	88 000	—	
Bénéfice de la période	**75 285**	33 314	—		**267 944**	259 714	3,2	
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 960**	(34 473)	—		**77 498**	41 396	87,2	
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société[2][4]	**29 102**	37 921	(23,3)		**93 486**	116 292	(19,6)	
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**335 126**	283 180	18,3		**858 427**	683 844	25,5	
Flux de trésorerie disponibles[2]	**89 276**	107 379	(16,9)	(16,8)	**329 923**	335 193	(1,6)	(1,7)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[2]	**113 709**	139 210	(18,3)	(18,3)	**410 406**	475 100	(13,6)	(13,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**172 404**	190 121	(9,3)		**507 427**	598 803	(15,3)	
Dépenses d'investissement nettes[2][5]	**169 754**	170 258	(0,3)	(0,7)	**488 177**	524 432	(6,9)	(7,1)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau[2]	**145 321**	138 427	5,0	4,6	**407 694**	384 525	6,0	5,8
Données par action[6]								
Bénéfice (perte) par action								
De base	**1,99**	(2,22)	—		**6,58**	2,65	—	
Dilué	**1,97**	(2,22)	—		**6,52**	2,64	—	
Dilué ajusté[2][4]	**3,02**	2,43	24,3		**7,87**	7,41	6,2	
Dividendes par action	**0,854**	0,731	16,8		**2,562**	2,193	16,8	

(1) Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2023, les taux de change moyens utilisés aux fins de la conversion étaient de 1,3562 $ CA pour 1 $ US et de 1,3513 $ CA pour 1 $ US, respectivement.

(2) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, et les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. La variation selon un taux de change constant et le bénéfice dilué par action ajusté sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, et pour un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion.

(3) Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais étaient principalement attribuables aux frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais découlaient principalement des frais liés à l'intégration des acquisitions antérieures, d'un ajustement rétroactif de 3,3 millions $ comptabilisé au cours du troisième trimestre, ainsi que d'un ajustement de 5,1 millions $ comptabilisé au cours du deuxième trimestre à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur à l'égard de sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, dont une tranche de 4,2 millions $ a fait l'objet d'une reprise au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 à la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur publiée en janvier 2024.

(4) Exclut l'incidence des charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais ainsi que les profits/pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle.

(5) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

(6) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(en milliers de dollars canadiens)	**Au 31 mai 2024** **$**	Au 31 août 2023 $
Situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**55 135**	363 854
Total de l'actif	**9 878 343**	9 869 778
Dette à long terme		
Tranche courante	**79 403**	43 325
Tranche non courante	**5 026 116**	5 045 672
Endettement net[1]	**5 127 971**	4 817 113
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	**811 526**	925 863

(1) L'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion.

Table des matières

Rapport de gestion 5

1 Énoncés de nature prospective 6

2 Aperçu de l'entreprise 7

3 Résultats d'exploitation et financiers consolidés 10

4 Résultats d'exploitation et financiers sectoriels 18

5 Transactions entre parties liées 24

6 Analyse des flux de trésorerie 25

7 Situation financière 33

8 Ressources en capital et liquidités 34

9 Stratégie de développement durable 38

10 Contrôles et procédures 39

11 Incertitudes et principaux facteurs de risque 39

12 Développements en matière de méthodes comptables 41

13 Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières 41

14 Renseignements financiers trimestriels supplémentaires 51

États financiers consolidés intermédiaires résumés 52

États consolidés intermédiaires du résultat net 53

États consolidés intermédiaires du résultat global 54

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres 55

États consolidés intermédiaires de la situation financière 56

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie 57

Notes annexes 58

Statistiques sur les unités de service primaire 83

RAPPORT DE GESTION

Trimestre et période de neuf mois clos le 31 mai 2024

1. Énoncés de nature prospective

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, à la répartition du prix d'achat, aux taux d'imposition, au coût moyen pondéré du capital, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement à la rubrique « Objectifs et stratégies de la Société » du rapport de gestion annuel 2023 et du présent rapport de gestion de la Société, ainsi qu'à la rubrique « Projections financières pour l'exercice 2024 » du rapport de gestion annuel 2023 de la Société pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés aux marchés en général, à la concurrence (y compris les écosystèmes concurrentiels changeants et les stratégies concurrentielles perturbatrices adoptées par nos concurrents), au commerce, à la réglementation, à la technologie (y compris le risque lié à la cybersécurité), aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique (y compris l'inflation qui exerce des pressions sur les produits, la baisse des dépenses des consommateurs et l'augmentation des coûts), à la gestion des talents (y compris le marché hautement concurrentiel pour le bassin limité d'employés dotés de compétences numériques), aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur le réseau de la Société (y compris la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient perturber les activités), sur ses infrastructures et sur ses systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété, aux litiges et à la santé et sécurité publiques, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. De plus, les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de l'évolution de la conjoncture économique. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion annuel 2023 et du présent rapport de gestion de la Société. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion; les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés et les notes annexes de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024 préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et avec le rapport annuel de 2023 de la Société.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 11 juillet 2024, soit la date du présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris son rapport annuel et sa notice annuelle de 2023, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

2. Aperçu de l'entreprise

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans le secteur des télécommunications et des médias. Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise, prend des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et évalue leur performance.

2.1 Objectifs et stratégies de la Société

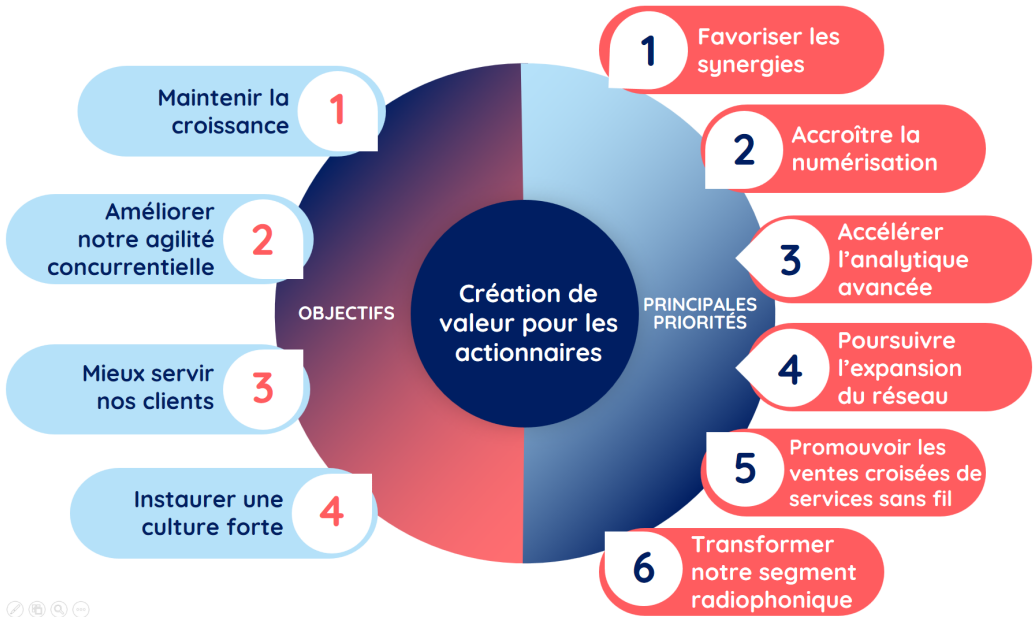
Stratégie de croissance

Nous nous concentrons sur la croissance de notre entreprise et sur l'innovation continue, tout en restituant du capital aux actionnaires et en maintenant un levier financier prudent, le tout soutenu par des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides. Notre stratégie de croissance repose sur des éléments clés comme l'exploitation de nos réseaux alimentés par fibre optique, une offre solide de contenu numérique multiplateforme, des produits et services novateurs, notre engagement à offrir une expérience client remarquable et le maintien de nos liens profonds avec les communautés que nous servons. Notre culture à échelle humaine est centrée sur la collaboration, les relations et l'engagement envers nos clients, nos employés, nos communautés et d'autres parties prenantes clés.

Chaque jour, nous favorisons une croissance durable et inclusive grâce à notre longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, à notre engagement en faveur de l'inclusion numérique, à nos pratiques opérationnelles de pointe ainsi qu'à notre engagement fort en faveur d'une gestion responsable et éthique. Au bout du compte, Cogeco existe pour enrichir la vie des gens par le biais de liens humains et de communautés dynamiques. Notre raison d'être est au cœur des relations que nous tissons avec nos parties prenantes et un élément essentiel de notre croissance à long terme.

Se transformer pour assurer une croissance durable

Pour assurer notre réussite continue, nous avons récemment annoncé un nouveau modèle opérationnel et une transformation qui nous permettront de maintenir notre croissance, de porter notre agilité concurrentielle à de nouveaux sommets, de mieux servir nos clients et de continuer à bâtir une culture forte où nos collègues prospèrent et réussissent (se reporter à la rubrique Développements de l'entreprise pour obtenir plus de détails).



La création de valeur pour les actionnaires demeurera au cœur de toutes nos démarches, ce qui comprend le positionnement de la Société sur une trajectoire de croissance durable qui se fera en élargissant notre offre de produits, en desservant de nouveaux secteurs et marchés et en accélérant nos capacités numériques et analytiques.

Nos principales priorités sont les suivantes :

1) **Favoriser les synergies :** Nous mettrons en œuvre les meilleures pratiques dans nos différentes régions et nous harmoniserons les technologies, les systèmes et les produits, lorsque c'est possible de le faire.

2) **Accroître la numérisation :** Nous accroîtrons l'importance accordée à la numérisation dans l'ensemble de la Société et nous favoriserons à la fois la croissance des produits et la réduction des coûts en augmentant la part des transactions de vente et de service qui sont effectuées en ligne.

3) **Accélérer l'analytique avancée :** Nous augmenterons notre recours à l'analytique et, au fil du temps, à l'intelligence artificielle (IA) afin de déployer des offres plus personnalisées pour les clients, d'optimiser la gestion des produits, d'améliorer la rétention et d'optimiser l'entretien proactif du réseau.

4) **Poursuivre l'expansion du réseau :** Nous chercherons à étendre notre réseau filaire de façon sélective dans des zones adjacentes, principalement grâce aux programmes gouvernementaux subventionnant le déploiement de réseaux à large bande dans les régions mal desservies.

5) **Promouvoir les ventes croisées de services sans fil :** Nous allons renforcer notre gamme de produits actuelle grâce à notre service sans fil lancé récemment aux États-Unis et nous continuerons de nous préparer en vue d'un lancement commercial prochain au Canada.

6) **Transformer notre segment radiophonique :** Nous continuerons d'innover et de développer nos solutions numériques, nos formats de médias sociaux et nos studios afin de devenir un fournisseur de contenu numérique multiplateforme de premier plan.

Pour des détails au sujet des grands points du plan stratégique pour l'exercice 2024 de la Société, se reporter à la rubrique « Objectifs et stratégies de la Société » du rapport de gestion annuel 2023 de la Société, disponible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com. Le plan stratégique pour l'exercice 2025 sera présenté plus en détail dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2024.

2.2 Développements de l'entreprise

Nouvelle structure organisationnelle regroupant les équipes américaine et canadienne du secteur des télécommunications de Cogeco et de Cogeco Communications

Le 29 mai 2024, Cogeco inc. et Cogeco Communications inc. ont annoncé un nouveau modèle opérationnel afin d'optimiser les efforts déployés par les deux sociétés en matière d'expérience client et d'excellence opérationnelle, et de dynamiser la croissance future. Avec prise d'effet le 1er septembre 2024, les deux sociétés regrouperont en une seule organisation nord-américaine simplifiée les fonctions commerciales, opérationnelles et techniques de leurs unités d'affaires canadienne et américaine du secteur des télécommunications.

Ces changements permettront la création de solides centres d'expertise transfrontaliers dans des domaines stratégiques clés comme la numérisation, l'analytique avancée et la technologie. Ils accélèreront également le déploiement des meilleures pratiques et la mise à profit des talents au sein de l'organisation, et faciliteront l'harmonisation des systèmes et des plateformes.

Breezeline lance son service sans fil aux États-Unis, élargissant ainsi sa gamme de services

Le 23 mai 2024, Breezeline a lancé son service sans fil dans la majeure partie de sa zone de couverture filaire. Breezeline Mobile, qui est offert en forfait aux clients de Breezeline qui sont également abonnés aux services à large bande résidentiels, permet à la Société de renforcer sa proposition de valeur déjà robuste et d'améliorer par le fait même sa position concurrentielle aux États-Unis. Breezeline Mobile est offert aux clients des services à large bande de Breezeline dans le cadre d'une entente relative aux ERMV conclue avec un exploitant de réseaux sans fil majeur et d'une entente conclue avec une société de services technologiques nationale.

Nouveau fonds temporaire pour appuyer la production d'émissions de nouvelles par les stations de radio commerciale

Le 4 juin 2024, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2024-121, *La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base*, qui exigera des services de diffusion continue en ligne qu'ils fournissent des contributions financières à la production de programmation canadienne et autochtone. Plus précisément, le Conseil exigera des services en ligne audiovisuels et audio dont les revenus bruts de radiodiffusion s'élèvent à 25 millions $ ou plus (excluant les revenus provenant des services de livres audio, de baladodiffusion et de jeux vidéo, et provenant de la diffusion de contenu généré par les utilisateurs) et qui ne sont pas affiliés à un radiodiffuseur canadien qu'ils versent 5 % de ces revenus à certains fonds. Les services de diffusion audio en continu assujettis à cette exigence devront affecter au moins

30 % de leurs contributions à un nouveau fonds temporaire afin de soutenir la production de nouvelles par des stations de radio commerciale à l'extérieur des marchés de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton et d'Ottawa-Gatineau. Certaines stations de radio de Cogeco Média auront le droit de recevoir du financement de ce nouveau fonds, qui sera administré par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (« ACR »). L'ACR doit soumettre au CRTC, au plus tard le 4 juillet 2024, un plan opérationnel pour administrer le fonds, et le Conseil lancera une consultation publique pour solliciter des observations sur le plan. Le CRTC s'attend à ce que ces nouvelles mesures entrent en vigueur au cours de l'année de radiodiffusion 2024-2025.

2.3 Contexte opérationnel

La Société exerce ses activités dans un secteur qui fournit des services importants à des clients résidentiels et commerciaux et qui est reconnu pour sa résilience au fil des cycles économiques. En raison de l'intensification de la concurrence, de l'évolution des tendances en matière d'abonnements au service de vidéo, ainsi que de l'inflation que subissent les consommateurs, la Société s'attend à des pressions continues sur ses produits et ses coûts d'exploitation, auxquelles elle répond activement grâce à des mesures proactives de réduction des coûts et de nouvelles occasions de produits.

Les résultats de la Société annoncés dans les présentes pourraient ne pas être représentatifs des tendances opérationnelles et de la performance financière futures. Se reporter à la rubrique « Énoncés de nature prospective ».

2.4 Indicateurs de rendement clés

La Société mesure sa performance financière à l'égard de ses objectifs d'entreprise en surveillant les produits, le BAIIA ajusté[1], les dépenses d'investissement nettes[1] et les flux de trésorerie disponibles[1] sur la base d'un taux de change constant[1]. La Société évalue également les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles en excluant les projets d'expansion du réseau[1], car ces indicateurs fournissent une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes aux dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau et pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.

Aperçu

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les résultats financiers de Cogeco ont été conformes aux attentes. Bien que le secteur des télécommunications aux États-Unis ait continué de faire face à des difficultés découlant de l'environnement concurrentiel, les données relatives aux abonnés ont montré une amélioration par rapport à l'exercice précédent, et les initiatives de réduction des coûts ainsi que ses gains d'efficacité opérationnelle ont eu une incidence positive sur la marge du BAIIA ajusté. Pour ce qui est du secteur des télécommunications au Canada, sa performance a répondu aux attentes au cours des neuf premiers mois, surtout grâce à une croissance continue du nombre d'abonnés au service Internet découlant d'une combinaison de nouveaux abonnés provenant de nos marques Cogeco et oxio, ainsi que des nouveaux abonnés provenant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, la diminution des produits de la Société sur la base d'un taux de change constant par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada qui a été contrebalancée par un recul dans le secteur des télécommunications aux États-Unis en raison de la diminution du nombre d'abonnements au service de vidéo et du nombre d'abonnés au service Internet par rapport à l'exercice précédent, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet. Le BAIIA ajusté est demeuré stable sur la base d'un taux de change constant par rapport à l'exercice précédent, la croissance dans le secteur des télécommunications au Canada ayant été contrebalancée par la hausse des charges corporatives, tandis que le BAIIA ajusté est demeuré stable dans le secteur des télécommunications aux États-Unis.

(1) Le BAIIA ajusté et les dépenses d'investissement nettes sont des mesures représentant un total des secteurs. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. La variation selon un taux de change constant est un ratio non conforme aux normes IFRS. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis ont poursuivi leurs activités d'expansion du réseau, permettant de brancher plus de foyers et d'entreprises à leurs réseaux de fibre jusqu'au domicile. La Société a ajouté près de 44 000[i] foyers câblés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024. Ces projets d'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile augmentent la zone de couverture de la Société dans les provinces du Québec et de l'Ontario ainsi que dans plusieurs régions adjacentes au réseau de Breezeline aux États-Unis.

Pour le reste de l'exercice, la direction ne s'attend pas à ce que l'annonce de la nouvelle structure organisationnelle faite en mai 2024 et l'acquisition de NRBN aient une incidence significative sur les projections financières déjà publiées par la Société. Par conséquent, Cogeco maintient ses projections financières pour l'exercice 2024, telles qu'elles ont été publiées le 1er novembre 2023.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers consolidés », « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels » et « Analyse des flux de trésorerie ».

3. Résultats d'exploitation et financiers consolidés

3.1 Résultats d'exploitation

Trimestres clos les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles[1]**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant[2]**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**777 249**	(1 802)	**775 447**	767 603	**1,3**	**1,0**
Charges d'exploitation	**407 463**	(934)	**406 529**	412 144	**(1,1)**	**(1,4)**
BAIIA ajusté	**369 786**	(868)	**368 918**	355 459	**4,0**	**3,8**

(1) Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3628 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du troisième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3562 $ CA pour 1 $ US.

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles[1]**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant[2]**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**2 305 329**	(5 293)	**2 300 036**	2 314 484	**(0,4)**	**(0,6)**
Charges d'exploitation	**1 221 728**	(2 887)	**1 218 841**	1 233 480	**(1,0)**	**(1,2)**
BAIIA ajusté	**1 083 601**	(2 406)	**1 081 195**	1 081 004	**0,2**	**—**

(1) Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3578 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données des neuf premiers mois de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3513 $ CA pour 1 $ US.

(i) Le calcul de la croissance interne exclut les ajouts découlant des acquisitions.

Produits

Trimestres clos les 31 mai	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change[1]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**381 877**	373 743	2,2	2,2	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**368 706**	368 042	0,2	(0,3)	(1 802)
Cogeco Communications	**750 583**	741 785	1,2	0,9	(1 802)
Autres	**26 666**	25 818	3,3	3,3	—
Données consolidées	**777 249**	767 603	1,3	1,0	(1 802)

(1) L'incidence du taux de change est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Périodes de neuf mois closes les 31 mai	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change[1]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**1 131 804**	1 114 161	1,6	1,6	—
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**1 096 969**	1 126 570	(2,6)	(3,1)	(5 293)
Cogeco Communications	**2 228 773**	2 240 731	(0,5)	(0,8)	(5 293)
Autres	**76 556**	73 753	3,8	3,8	—
Données consolidées	**2 305 329**	2 314 484	(0,4)	(0,6)	(5 293)

(1) L'incidence du taux de change est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, y compris des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure un rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 1,3 % (1,0 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice et de l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; et
- la hausse des produits au sein du secteur des médias; tandis que
- les produits qui sont demeurés stables dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, principalement en raison de la hausse des produits par abonné et d'une meilleure combinaison de produits découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides, facteurs contrebalancés en partie par la diminution du nombre d'abonnements au service de vidéo et la baisse du nombre d'abonnés au service Internet au cours du dernier exercice, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les produits ont diminué de 0,4 % (0,6 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnements au service de vidéo et la baisse du nombre d'abonnés au service Internet dans le secteur des télécommunications aux États-Unis au cours du dernier exercice, contrebalancées en partie par la hausse des produits par abonné et une meilleure combinaison de produits, comme il est expliqué ci-dessus; facteurs contrebalancés en partie par
- la croissance des produits dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'impact cumulatif des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse au cours du dernier exercice, de l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et de l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; et
- la hausse des produits au sein du secteur des médias.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 mai	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**180 204**	177 794	1,4	1,3	(31)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**190 327**	197 273	(3,5)	(4,0)	(887)
Activités du siège social et éliminations	**8 990**	11 306	(20,5)	(20,6)	(16)
Cogeco Communications	**379 521**	386 373	(1,8)	(2,0)	(934)
Autres	**27 942**	25 771	8,4	8,4	—
Données consolidées	**407 463**	412 144	(1,1)	(1,4)	(934)

Périodes de neuf mois closes les 31 mai	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**535 018**	521 534	2,6	2,6	(159)
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**574 070**	607 237	(5,5)	(5,9)	(2 716)
Activités du siège social et éliminations	**32 075**	27 310	17,4	17,4	(12)
Cogeco Communications	**1 141 163**	1 156 081	(1,3)	(1,5)	(2 887)
Autres	**80 565**	77 399	4,1	4,1	—
Données consolidées	**1 221 728**	1 233 480	(1,0)	(1,2)	(2 887)

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 1,1 % (1,4 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, essentiellement en raison de la baisse des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements, des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle; et
- une baisse des charges corporatives, principalement en raison du calendrier de certaines charges d'exploitation; partiellement contrebalancées par
- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que de l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 1,0 % (1,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, comme il est expliqué ci-dessus; partiellement contrebalancée par
- une augmentation des charges d'exploitation dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison des acquisitions d'oxio et de NRBN et de la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; et
- une hausse des charges corporatives, principalement en raison du calendrier de certaines charges d'exploitation.

BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 mai	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**201 673**	195 949	2,9	2,9	31
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**178 379**	170 769	4,5	3,9	(915)
Activités du siège social et éliminations	**(14 228)**	(15 390)	7,6	7,7	16
Cogeco Communications	**365 824**	351 328	4,1	3,9	(868)
Autres	**3 962**	4 131	(4,1)	(4,1)	—
Données consolidées	**369 786**	355 459	4,0	3,8	(868)

Périodes de neuf mois closes les 31 mai	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
Secteur des télécommunications au Canada	**596 786**	592 627	0,7	0,7	159
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**522 899**	519 333	0,7	0,2	(2 577)
Activités du siège social et éliminations	**(47 789)**	(42 194)	(13,3)	(13,2)	12
Cogeco Communications	**1 071 896**	1 069 766	0,2	—	(2 406)
Autres	**11 705**	11 238	4,2	4,2	—
Données consolidées	**1 083 601**	1 081 004	0,2	—	(2 406)

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 4,0 % (3,8 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications aux États-Unis principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle;
- une hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications au Canada en raison de la croissance des produits, partiellement contrebalancée par la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; et
- une baisse des charges corporatives, comme il est expliqué ci-dessus.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté est demeuré stable, tel qu'il est présenté et selon un taux de change constant, principalement en raison du fait que la hausse des charges corporatives a été contrebalancée par l'augmentation du BAIIA ajusté dans le secteur des télécommunications au Canada, en raison des mêmes facteurs que ceux indiqués ci-dessus, tandis que le BAIIA ajusté est demeuré stable dans le secteur des télécommunications aux États-Unis.

3.2 Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 46,6 millions $ et à 51,1 millions $, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- les frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, constitués principalement de charges liées aux indemnités de départ, y compris une charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres frais connexes; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords, y compris certains coûts liés au lancement récent du service sans fil de Breezeline aux États-Unis.

De plus, pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres ont été partiellement contrebalancés par une reprise d'une charge de 4,2 millions $, comptabilisée au cours du deuxième trimestre à la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur publiée en janvier 2024 sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018 (se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles, garanties et éventualités » pour obtenir plus de détails).

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2023, les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais se sont chiffrés à 11,4 millions $ et à 21,0 millions $, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- les coûts associés à l'intégration d'acquisitions antérieures, ainsi que les coûts engagés relativement à l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023;
- un ajustement rétroactif de 3,3 millions $ comptabilisé au cours du troisième trimestre, en plus d'un ajustement de 5,1 millions $ comptabilisé au cours du deuxième trimestre à la suite des conclusions préliminaires de la Commission du droit d'auteur à l'égard de sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, en lien avec les taux plus élevés que prévu pour la période allant de 2016 à 2022; et
- les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique.

3.3 Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles

Étant donné qu'à l'exercice précédent, les activités radiophoniques de la Société ont continué de subir la pression exercée sur les produits en raison d'une baisse de la demande pour la publicité à la radio à l'échelle du secteur, les hypothèses relatives à la croissance prévue du bénéfice et des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de Radiodiffusion ont été révisées, et elles reflètent également un taux d'actualisation plus élevé. Ainsi, la Société a comptabilisé des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ au troisième trimestre de l'exercice 2023 au sein de sa filiale Cogeco Média, dont une tranche de 28 millions $ a été affectée au goodwill et une tranche de 60 millions $ a été affectée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au titre des licences de radiodiffusion, car elle avait conclu que la valeur recouvrable fondée sur la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

3.4 Amortissements

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 169,6 millions $ et à 494,8 millions $, respectivement, soit une augmentation de 8,6 % et de 5,7 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des immobilisations et de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien depuis l'exercice précédent.

3.5 Charges financières

	Trimestres clos les 31 mai			Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2024	2023	Variation	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	**$**	$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	**75 530**	67 677	11,6	**218 812**	186 978	17,0
Intérêts sur les obligations locatives	**1 037**	697	48,8	**2 548**	2 037	25,1
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	—	—	**16 880**	—	—
Perte nette (profit net) de change	**2 927**	(1 013)	—	**(543)**	1 470	—
Amortissement (reprise) des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	**(167)**	189	—	**524**	558	(6,1)
Produits d'intérêts et autres produits	**(3 645)**	(3 519)	3,6	**(7 713)**	(7 648)	0,8
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif[2]	**(9 506)**	(447)	—	**(10 510)**	(1 230)	—
Autres	**933**	716	30,3	**2 213**	1 647	34,4
Charges financières	**67 109**	64 300	4,4	**222 211**	183 812	20,9
Charges financières ajustées[3]	**67 109**	64 300	4,4	**205 331**	183 812	11,7

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se rapportent à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux.

(3) Les charges financières ajustées, qui excluent les profits ou pertes liés à la modification et/ou l'extinction d'une dette, sont une mesure financière non définie par les normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les charges financières ont augmenté de 4,4 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des charges d'intérêts à la suite du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023 et de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ en février 2024, et découlant de l'augmentation des taux d'intérêt sur la tranche de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang assujettie à un taux d'intérêt variable;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit à terme rotatif et la hausse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent; et
- la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'émission de la facilité de crédit à terme non rotatif d'un montant de 75 millions $ en décembre 2023; facteurs partiellement contrebalancés par
- les intérêts inscrits à l'actif comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 en lien avec la dette contractée principalement pour des licences de spectre acquises antérieurement.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les charges financières ont augmenté de 20,9 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des charges d'intérêts à la suite du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023 et de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ en février 2024, et découlant de l'augmentation des taux d'intérêt sur la tranche de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang assujettie à un taux d'intérêt variable;
- une perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette de 16,9 millions $ comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à la suite du remboursement anticipé de 1,6 milliard $ US de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit à terme rotatif et la hausse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent; et
- la hausse des charges d'intérêts à la suite de l'émission de la facilité de crédit à terme non rotatif d'un montant de 75 millions $ en décembre 2023; facteurs partiellement contrebalancés par

- les intérêts inscrits à l'actif comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 en lien avec la dette contractée principalement pour des licences de spectre acquises antérieurement.

Compte non tenu de la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre, les charges financières pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024 ont augmenté de 11,7 %.

3.6 Impôts sur le résultat

	Trimestres clos les 31 mai			Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2024	2023	Variation	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	**$**	$	%
Exigibles	**3 390**	5 828	(41,8)	**20 313**	26 450	(23,2)
Différés	**7 782**	(3 557)	—	**27 233**	34 102	(20,1)
Impôts sur le résultat	**11 172**	2 271	—	**47 546**	60 552	(21,5)
Taux d'impôt effectif	**12,9 %**	6,4 %	—	**15,1 %**	18,9 %	(20,1)

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, la charge d'impôts a augmenté de 8,9 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence fiscale de l'exercice précédent liée à la perte de valeur du goodwill non déductible.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, la charge d'impôts a diminué de 21,5 %, principalement en raison de la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures et de l'incidence fiscale de l'exercice précédent liée à la perte de valeur du goodwill non déductible.

Les impôts exigibles ont diminué au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la variation des différences temporaires. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les impôts exigibles ont diminué, principalement en raison de la hausse des avantages fiscaux liés aux coûts de financement d'acquisitions antérieures.

3.7 Bénéfice de la période

	Trimestres clos les 31 mai			Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2024	2023	Variation	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	**$**	$	%	**$**	$	%
Bénéfice de la période	**75 285**	33 314	—	**267 944**	259 714	3,2
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 960**	(34 473)	—	**77 498**	41 396	87,2
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle[1]	**56 325**	67 787	(16,9)	**190 446**	218 318	(12,8)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société[2]	**29 102**	37 921	(23,3)	**93 486**	116 292	(19,6)
Bénéfice (perte) de base par action	**1,99**	(2,22)	—	**6,58**	2,65	—
Bénéfice (perte) dilué par action	**1,97**	(2,22)	—	**6,52**	2,64	—
Bénéfice dilué par action ajusté[2]	**3,02**	2,43	24,3	**7,87**	7,41	6,2

(1) Au 31 mai 2024, la participation ne donnant pas le contrôle concerne sa participation d'environ 71,6 % dans le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans une filiale américaine de Cogeco Communications.

(2) Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Le bénéfice dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société se sont chiffrés à 75,3 millions $ et à 19,0 millions $, une hausse de 42,0 millions $ et de 53,4 millions $, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des facteurs suivants :

- les charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ liées aux activités radiophoniques pour l'exercice précédent; et
- la hausse du BAIIA ajusté; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, en raison principalement des frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024;
- la hausse de la dotation aux amortissements; et
- l'augmentation de la charge d'impôts.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont augmenté de 3,2 % et de 87,2 %, respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- les charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ liées aux activités radiophoniques pour l'exercice précédent; et
- la diminution de la charge d'impôts; partiellement contrebalancées par
- la hausse des charges financières, attribuable en partie à une perte avant impôt sans effet sur la trésorerie de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024;
- l'augmentation des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, en raison principalement des frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024; et
- la hausse de la dotation aux amortissements.

Le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société reflète également l'incidence de la réduction de la participation dans Cogeco Communications à la suite d'une transaction de rachat d'actions en décembre 2023.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, qui exclut l'incidence des charges pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que la perte sans effet sur la trésorerie à l'extinction d'une dette, dans chaque cas déduction faite des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle, a diminué de 23,3 % et de 19,6 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

4. Résultats d'exploitation et financiers sectoriels

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis.

Puisque le service sans fil est maintenant offert commercialement dans plusieurs emplacements répartis dans la zone de couverture de la Société aux États-Unis, la Société a modifié l'appellation de son service de « téléphonie » qui est devenu le service de « téléphonie filaire » au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. De plus, la Société a remplacé l'appellation « client » par « abonné » dans ses unités de service primaire.

4.1 Secteur des télécommunications au Canada

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Produits	**381 877**	—	**381 877**	373 743	**2,2**	**2,2**
Charges d'exploitation	**180 204**	(31)	**180 173**	177 794	**1,4**	**1,3**
BAIIA ajusté	**201 673**	31	**201 704**	195 949	**2,9**	**2,9**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**52,8 %**			52,4 %		
Dépenses d'investissement nettes	**91 093**	(258)	**90 835**	84 415	**7,9**	**7,6**
Intensité du capital[3]	**23,9 %**			22,6 %		

(1) Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3628 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du troisième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3562 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles[1]	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant[2]	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Produits	**1 131 804**	—	**1 131 804**	1 114 161	**1,6**	**1,6**
Charges d'exploitation	**535 018**	(159)	**534 859**	521 534	**2,6**	**2,6**
BAIIA ajusté	**596 786**	159	**596 945**	592 627	**0,7**	**0,7**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**52,7 %**			53,2 %		
Dépenses d'investissement nettes	**285 274**	(218)	**285 056**	281 036	**1,5**	**1,4**
Intensité du capital[3]	**25,2 %**			25,2 %		

(1) Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3578 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données des neuf premiers mois de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3513 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 2,2 % tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet; et
- l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 1,6 % tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- le nombre plus élevé d'abonnés au service Internet; et
- l'acquisition d'oxio conclue le 3 mars 2023 et l'acquisition de NRBN conclue le 5 février 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution globale du nombre d'abonnés aux services de vidéo et de téléphonie filaire.

Charges d'exploitation

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,4 % (1,3 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; et
- l'acquisition de NRBN; facteurs contrebalancés en partie par
- la baisse des coûts liés aux licences technologiques et le calendrier de certaines charges d'exploitation.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont augmenté de 2,6 % telles qu'elles sont présentées et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- les acquisitions d'oxio et de NRBN; et
- l'augmentation des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés; facteurs contrebalancés en partie par
- la baisse des coûts liés aux licences technologiques et le calendrier de certaines charges d'exploitation.

BAIIA ajusté

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 2,9 % et de 0,7 %, respectivement, tel qu'il est présenté et selon un taux de change constant, principalement en raison de la croissance des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges relatives aux ventes et des autres charges d'exploitation afin de stimuler la croissance du nombre d'abonnés.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 7,9 % et de 1,5 % (7,6 % et 1,4 % selon un taux de change constant), respectivement, essentiellement en raison de l'augmentation des achats d'équipement chez l'abonné et des autres dépenses d'investissement liées à l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital s'est établi à 23,9 % et à 25,2 %, respectivement, comparativement à 22,6 % et à 25,2 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation du ratio d'intensité du capital pour le troisième trimestre s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement nettes, comme il est expliqué ci-dessus, tandis que le maintien d'un ratio d'intensité du capital stable pour les neuf premiers mois s'explique par le fait que la hausse des dépenses d'investissement nettes a été contrebalancée par la croissance des produits.

Statistiques sur les unités de service primaire et les abonnés

		Ajouts nets (pertes nettes)		Ajouts nets (pertes nettes)	
		Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	31 mai 2024	**2024[1]**	2023[2]	**2024[1][3]**	2023[2]
Unités de service primaire[1][4]	**1 872 290**	**(3 098)**	6 292	**(7 312)**	(3 418)
Abonnés au service Internet	**882 992**	**5 879**	11 144	**25 598**	21 406
Abonnés au service de vidéo	**612 701**	**(6 006)**	(3 790)	**(22 258)**	(16 386)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**376 597**	**(2 971)**	(1 062)	**(10 652)**	(8 438)

(1) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, des ajustements ont été apportés aux unités de service primaire à la suite de la finalisation du calcul détaillé du nombre d'unités acquises dans le cadre de la récente acquisition de Niagara Regional Broadband Network, afin de les inclure. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(2) Exclut 52 577 unités de service primaire d'ouverture (46 656 pour le service Internet, 3 716 pour le service de vidéo et 2 205 pour le service de téléphonie filaire) provenant de l'acquisition d'oxio au 3 mars 2023.

(3) Exclut 4 806 unités de service primaire d'ouverture (2 691 pour le service Internet, 223 pour le service de vidéo et 1 892 pour le service de téléphonie filaire) provenant de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network au 5 février 2024.

(4) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Unités de service primaire

Internet

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les ajouts nets d'abonnés au service Internet de 5 879 et de 25 598, respectivement, sont attribuables aux nouveaux abonnés provenant des marques Cogeco et oxio, ainsi qu'aux nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Vidéo

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 6 006 et de 22 258, respectivement, sont principalement attribuables aux changements continus des tendances de consommation vidéo, ainsi qu'à l'incidence du contexte actuel d'inflation soutenue, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Téléphonie filaire

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 2 971 et de 10 652, respectivement, sont principalement attribuables au nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile, ainsi qu'à l'incidence du contexte actuel d'inflation soutenue, facteurs contrebalancés en partie par les ajouts dans les régions où il y a eu une expansion du réseau.

Répartition des abonnés

Le 31 mai 2024, 59 % des abonnés du secteur des télécommunications au Canada étaient abonnés à des duos ou à des trios de services.

Foyers câblés

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les ajouts nets de foyers câblés se sont chiffrés à 5 409 et à 33 654[1], respectivement, en raison des foyers câblés ajoutés à la suite de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile et de l'acquisition de NRBN, tandis que certains foyers câblés ont été débranchés au cours du trimestre en raison du démantèlement d'un ancien réseau rural.

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités à la suite de la finalisation, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, du calcul détaillé du nombre de foyers câblés acquis dans le cadre de la récente acquisition de NRBN, afin de les inclure.

4.2 Secteur des télécommunications aux États-Unis

Résultats d'exploitation et financiers

Trimestres clos les 31 mai	2024			2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles[1]**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant[2]**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**368 706**	(1 802)	**366 904**	368 042	**0,2**	**(0,3)**
Charges d'exploitation	**190 327**	(887)	**189 440**	197 273	**(3,5)**	**(4,0)**
BAIIA ajusté	**178 379**	(915)	**177 464**	170 769	**4,5**	**3,9**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**48,4 %**			46,4 %		
Dépenses d'investissement nettes	**72 782**	(349)	**72 433**	82 923	**(12,2)**	**(12,7)**
Intensité du capital[3]	**19,7 %**			22,5 %		

(1) Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3628 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du troisième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3562 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Périodes de neuf mois closes les 31 mai	2024			2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles[1]**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant[2]**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Produits	**1 096 969**	(5 293)	**1 091 676**	1 126 570	**(2,6)**	**(3,1)**
Charges d'exploitation	**574 070**	(2 716)	**571 354**	607 237	**(5,5)**	**(5,9)**
BAIIA ajusté	**522 899**	(2 577)	**520 322**	519 333	**0,7**	**0,2**
Marge du BAIIA ajusté[3]	**47,7 %**			46,1 %		
Dépenses d'investissement nettes	**191 490**	(854)	**190 636**	236 422	**(19,0)**	**(19,4)**
Intensité du capital[3]	**17,5 %**			21,0 %		

(1) Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3578 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données des neuf premiers mois de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3513 $ CA pour 1 $ US.

(3) La marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital sont des mesures financières supplémentaires. La marge du BAIIA ajusté est calculée en divisant le BAIIA ajusté par les produits, et l'intensité du capital est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes par les produits.

Produits

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les produits sont demeurés stables, tels qu'ils sont présentés et selon un taux de change constant, principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des produits par abonné et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides; contrebalancée par
- la diminution du nombre d'abonnements au service de vidéo et la diminution du nombre d'abonnés au service Internet au cours du dernier exercice, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les produits ont diminué de 2,6 % (3,1 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution du nombre d'abonnements au service de vidéo et une baisse du nombre d'abonnés au service Internet au cours du dernier exercice, comme il est expliqué ci-dessus; facteurs contrebalancés en partie par
- la hausse des produits par abonné et une meilleure combinaison de produits, découlant des clients qui s'abonnent à des vitesses Internet de plus en plus rapides.

En monnaie locale, les produits se sont chiffrés à 270,5 millions $ US et à 807,9 millions $ US, respectivement, comparativement à 271,4 millions $ US et à 833,7 millions $ US pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Charges d'exploitation

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les charges d'exploitation ont diminué de 3,5 % et de 5,5 % (4,0 % et 5,9 % selon un taux de change constant), respectivement. La diminution selon un taux de change constant pour les deux périodes est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des coûts liés aux services de vidéo découlant d'une diminution du nombre d'abonnements; et
- les initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle.

BAIIA ajusté

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 4,5 % (3,9 % selon en taux de change constant), principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le BAIIA ajusté est demeuré stable, tel qu'il est présenté et selon un taux de change constant, principalement en raison de la baisse des charges d'exploitation, contrebalancée par la baisse des produits, comme il est expliqué ci-dessus.

En monnaie locale, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 130,9 millions $ US et à 385,0 millions $ US, respectivement, comparativement à 125,9 millions $ US et à 384,3 millions $ US pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 12,2 % et de 19,0 % (12,7 % et 19,4 % selon un taux de change constant), respectivement, essentiellement en raison de la diminution des dépenses attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau, partiellement contrebalancée par les améliorations apportées à l'équipement IPTV dans certains marchés spécifiques.

En monnaie locale, les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 53,4 millions $ US et à 141,0 millions $ US, respectivement, comparativement à 61,1 millions $ US et à 174,9 millions $ US pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital s'est établi à 19,7 % et à 17,5 %, respectivement, comparativement à 22,5 % et à 21,0 % pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. La diminution du ratio d'intensité du capital pour les deux périodes est principalement attribuable à la réduction des dépenses d'investissement, comme il est expliqué ci-dessus.

Statistiques sur les unités de service primaire et les abonnés

		Ajouts nets (pertes nettes)		Ajouts nets (pertes nettes)	
		Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	31 mai 2024	**2024**	2023	**2024**	2023[1]
Unités de service primaire[2]	**1 049 113**	**(17 734)**	(14 209)	**(49 618)**	(67 716)
Abonnés au service Internet	**652 330**	**(7 897)**	(6 734)	**(19 432)**	(26 653)
Abonnés au service de vidéo	**268 747**	**(6 192)**	(3 732)	**(20 134)**	(26 086)
Abonnés au service de téléphonie filaire	**128 036**	**(3 645)**	(3 743)	**(10 052)**	(14 977)

(1) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, les données sur les abonnés au service Internet ont été ajustées à la suite d'un changement apporté au système de Breezeline. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(2) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.

Unités de service primaire

Internet

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service Internet se sont chiffrées à 7 897 et à 19 432, respectivement, dont 4 349 et 10 771 en Ohio. L'augmentation des pertes nettes pour le trimestre par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à environ 3 300 abonnés, présentant surtout de faibles produits moyens par utilisateur en Ohio, perdus à la suite d'un avis préalable envoyé aux clients du Affordable Connectivity Program (« ACP ») pour les informer de l'annulation du programme subventionné par le gouvernement avec prise d'effet le 1er juin 2024. Les pertes ont été partiellement contrebalancées par les nouveaux abonnés découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile. Pour les neuf premiers mois, l'amélioration au chapitre des pertes nettes par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'amélioration de la gestion des clients sur le marché de l'Ohio découlant des investissements effectués dans les infrastructures de réseau et du remplacement proactif du matériel IPTV des clients, facteur partiellement contrebalancé par les pertes de clients du ACP. Les variations de la clientèle du service Internet dans les autres régions reflètent également un environnement plus concurrentiel et les pertes de clients du ACP, facteur partiellement contrebalancé par les nouveaux clients découlant de l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Vidéo

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de vidéo de 6 192 et de 20 134, respectivement, sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet et la limitation des nouvelles offres axées uniquement sur la vidéo pour la clientèle résidentielle dans le cadre de conventions de gros;
- les changements continus des tendances de consommation vidéo, ainsi que l'incidence du contexte actuel d'inflation soutenue, tandis qu'un nombre grandissant de clients ne s'abonnent qu'aux services Internet; et
- les offres concurrentielles au sein du secteur, incluant les plateformes en ligne.

Téléphonie filaire

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les pertes nettes d'abonnés au service de téléphonie filaire de 3 645 et de 10 052, respectivement, étaient principalement attribuables aux facteurs suivants :

- la priorité continue accordée aux offres qui sont axées sur Internet; et
- le nombre plus élevé de clients qui sont passés uniquement aux services de téléphonie mobile dans un contexte d'environnement inflationniste.

Répartition des abonnés

Le 31 mai 2024, 31 % des abonnés du secteur des télécommunications aux États-Unis étaient abonnés à des duos ou à des trios de services. Au cours des dernières années, la composition de la clientèle abonnée à des duos ou à des trios de services a diminué, ce qui était conforme à la stratégie axée sur Internet adoptée par le secteur, qui consiste à privilégier les services Internet à marge plus élevée. Le lancement récent du service sans fil, qui cible exclusivement les clients nouveaux et existants qui s'abonnent aux services Internet, devrait avoir une incidence positive sur les données relatives aux services groupés du secteur et devrait contribuer à la diminution du taux de désabonnement global.

Foyers câblés

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les ajouts de foyers câblés se sont chiffrés à 6 399 et à 16 124, respectivement.

5. Transactions entre parties liées

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les actions subalternes à droit de vote ont été rachetées aux fins d'annulation et représentaient environ 5,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications. Au 31 mai 2024, Cogeco détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications se sont chiffrés à 5,2 millions $ et à 15,7 millions $, respectivement, comparativement à 4,1 millions $ et à 14,9 millions $ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des périodes de neuf mois closes les 31 mai 2024 et 2023, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émis aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

Périodes de neuf mois closes les 31 mai *(en nombre d'unités)*	**2024**	2023
Options sur actions	**199 487**	79 348
Unités d'actions incitatives	**974**	—
Unités d'actions liées au rendement	**30 897**	14 283
Unités d'actions différées	**2 368**	—

Le tableau suivant présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Options sur actions	**346**	282	**671**	878
Unités d'actions incitatives	**35**	—	**37**	—
Unités d'actions liées au rendement	**349**	242	**692**	622
Unités d'actions différées	**61**	—	**61**	(100)
	791	524	**1 461**	1 400

Au 31 mai 2024, la Société avait un montant de 3,1 millions $ à recevoir de Cogeco Communications.

Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour plus de détails sur les transactions entre parties liées.

6. Analyse des flux de trésorerie

	Trimestres clos les 31 mai			Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2024	2023	Variation	**2024**	2023	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	**$**	$	%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**335 126**	283 180	18,3	**858 427**	683 844	25,5
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(332 535)**	(344 091)	(3,4)	**(761 511)**	(751 776)	1,3
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	**(30 199)**	70 649	—	**(405 017)**	46 398	—
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	**255**	56	—	**(618)**	8 198	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(27 353)**	9 794	—	**(308 719)**	(13 336)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**82 488**	355 871	(76,8)	**363 854**	379 001	(4,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**55 135**	365 665	(84,9)	**55 135**	365 665	(84,9)

6.1 Activités d'exploitation

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 18,3 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- le calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs et le recouvrement des créances clients;
- la baisse des impôts sur le résultat payés; et
- l'augmentation du BAIIA ajusté.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 25,5 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- le calendrier des paiements des dettes fournisseurs et autres créditeurs et le recouvrement des créances clients; et
- la baisse des impôts sur le résultat payés; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des intérêts payés.

6.2 Activités d'investissement

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 3,4 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'oxio au cours de l'exercice précédent;
- le versement de 60 millions $ effectué à l'exercice précédent pour acquérir des licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 3 500 MHz au Québec auprès d'un autre titulaire de licences; et
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent; facteurs contrebalancés en partie par
- le versement final de 152 millions $ effectué en mai 2024 pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 1,3 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- le versement final de 152 millions $ effectué en mai 2024, en plus du dépôt de 38 millions $ payé en janvier 2024, pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz; et
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition de NRBN, conclue le 5 février 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'oxio au cours de l'exercice précédent;
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent; et
- le versement de 60 millions $ effectué à l'exercice précédent pour acquérir des licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 3 500 MHz au Québec auprès d'un autre titulaire de licences.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 31 mai				Périodes de neuf mois closes les 31 mai			
	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
	$	$	%	%	**$**	$	%	%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**172 404**	190 121	(9,3)		**507 427**	598 803	(15,3)	
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	**(2 650)**	(19 863)	(86,7)		**(19 250)**	(74 371)	(74,1)	
Dépenses d'investissement nettes	**169 754**	170 258	(0,3)	(0,7)	**488 177**	524 432	(6,9)	(7,1)
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**145 321**	138 427	5,0	4,6	**407 694**	384 525	6,0	5,8

(1) Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 31 mai				Périodes de neuf mois closes les 31 mai			
	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
	$	$	%	%	**$**	$	%	%
Secteur des télécommunications au Canada	**91 093**	84 415	7,9	7,6	**285 274**	281 036	1,5	1,4
Intensité du capital	**23,9 %**	22,6 %			**25,2 %**	25,2 %		
Secteur des télécommunications aux États-Unis	**72 782**	82 923	(12,2)	(12,7)	**191 490**	236 422	(19,0)	(19,4)
Intensité du capital	**19,7 %**	22,5 %			**17,5 %**	21,0 %		
Activités du siège social et éliminations	**4 509**	2 455	83,7	83,1	**8 816**	5 431	62,3	62,1
Cogeco Communications	**168 384**	169 793	(0,8)	(1,2)	**485 580**	522 889	(7,1)	(7,3)
Intensité du capital	**22,4 %**	22,9 %			**21,8 %**	23,3 %		
Autres	**1 370**	465	—	—	**2 597**	1 543	68,3	68,3
Données consolidées	**169 754**	170 258	(0,3)	(0,7)	**488 177**	524 432	(6,9)	(7,1)

Dépenses d'investissement nettes et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau

(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 31 mai				Périodes de neuf mois closes les 31 mai			
	2024	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant	**2024**	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant
	$	$	%	%	**$**	$	%	%
Cogeco Communications	**143 951**	137 962	4,3	3,9	**405 097**	382 982	5,8	5,5
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau[1]	**19,2 %**	18,6 %			**18,2 %**	17,1 %		
Autres	**1 370**	465	—	—	**2 597**	1 543	68,3	68,3
Données consolidées	**145 321**	138 427	5,0	4,6	**407 694**	384 525	6,0	5,8

(1) L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est un ratio non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement nettes ont diminué de 0,3 % et de 6,9 % (0,7 % et 7,1 % selon un taux de change constant), respectivement, principalement en raison des facteurs suivants :

- la baisse des dépenses dans le secteur des télécommunications aux États-Unis, qui découle principalement de la baisse des dépenses attribuable au calendrier des projets d'expansion du réseau, partiellement contrebalancée par les améliorations apportées à l'équipement IPTV dans certains marchés spécifiques; facteurs contrebalancés en partie par
- la hausse des dépenses dans le secteur des télécommunications au Canada, principalement en raison de l'augmentation des achats d'équipement chez l'abonné et des autres dépenses d'investissement liées à l'expansion du réseau de fibre jusqu'au domicile.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications s'est établi à 22,4 % et à 21,8 %, respectivement, comparativement à 22,9 % et à 23,3 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution du ratio d'intensité du capital pour le troisième trimestre s'explique principalement par la croissance des produits, tandis que la diminution du ratio d'intensité du capital pour les neuf premiers mois s'explique principalement par la baisse des dépenses d'investissement nettes.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, en excluant les projets d'expansion du réseau, les dépenses d'investissement nettes ont augmenté de 5,0 % et de 6,0 % (4,6 % et 5,8 % selon un taux de change constant), respectivement, tandis que le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications a atteint 19,2 % et 18,2 %, respectivement, comparativement à 18,6 % et à 17,1 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

6.3 Activités de financement

Émission de titres d'emprunt et remboursement de la dette

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2024	2023	**2024**	2023	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$	
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	**(7 032)**	24 917	**(5 154)**	16 284	Liée au calendrier des besoins en fonds de roulement.
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif	**22 595**	388 576	**76 402**	281 191	Liée aux fonds prélevés aux termes des facilités de crédit rotatif.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	**188**	—	**2 001 646**	298 056	Principalement liée à l'émission de deux emprunts à terme B, soit un emprunt de 775 millions $ US d'une durée de sept ans et un emprunt de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans, dans le cadre du refinancement des facilités de crédit de premier rang en septembre 2023, ainsi qu'à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ en février 2024 et à l'émission de la facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ en décembre 2023. L'émission de titres d'emprunt effectuée à l'exercice précédent était liée à l'émission de billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant de 300 millions $ au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023.
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit	**(8 266)**	(308 822)	**(2 141 472)**	(326 448)	Principalement liée au remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang en septembre 2023 et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et sur la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $. Les résultats pour l'exercice précédent comprennent également le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 4, d'un montant de 300 millions $ au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023.
Remboursement des obligations locatives	**(2 894)**	(1 712)	**(7 466)**	(5 364)	Résultat comparable.
Augmentation des coûts de transaction différés	**(617)**	—	**(2 537)**	(338)	Liée à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023 et des facilités de crédit à terme rotatif en mai 2024.
	3 974	102 959	**(78 581)**	263 381	

Dividendes

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, un dividende déterminé trimestriel de 0,854 $ par action a été versé aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un total de 8,0 millions $, comparativement à un dividende déterminé trimestriel de 0,731 $ par action, ou 11,2 millions $, au troisième trimestre de l'exercice 2023. Le versement de dividendes pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024 a totalisé 2,562 $ par action, ou 29,3 millions $, comparativement à 2,193 $ par action, ou 33,9 millions $, à l'exercice précédent.

Rachat à des fins d'annulation d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ et cession d'actions de Cogeco Communications à la CDPQ

Le 13 décembre 2023, à la suite de transactions de rachat d'actions, Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ pour un montant de 280,0 millions $ et a parallèlement vendu à la CDPQ 1 423 692 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 73,2 millions $. Au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2024, la Société a payé des coûts de 0,6 million $ et de 7,1 millions $, respectivement, dans le cadre de ces transactions.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »)

Cogeco

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 mai 2024
OPRCNA de 2023[1]	18 janvier 2023	17 janvier 2024	325 000	121 600
OPRCNA de 2022	18 janvier 2022	17 janvier 2023	325 000	268 086

(1) La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 17 janvier 2024.

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 mai 2024 et 2023.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	**2024**	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	**—**	21 500	**—**	166 784
Prix de rachat moyen pondéré par action	**—**	57,91	**—**	58,54
Coûts liés au rachat	**—**	1 245	**—**	9 763

Cogeco Communications

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 mai 2024
OPRCNA de 2023[1]	4 mai 2023	3 mai 2024	1 776 125	—
OPRCNA de 2022	4 mai 2022	3 mai 2023	1 960 905	1 825 168
OPRCNA de 2021	4 mai 2021	3 mai 2022	2 068 000	1 175 925

(1) Cogeco Communications n'a pas renouvelé son programme d'OPRCNA après que celui-ci a pris fin le 3 mai 2024.

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 mai 2024 et 2023.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	**2024**	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	**—**	—	**—**	1 357 368
Prix de rachat moyen pondéré par action	**—**	—	**—**	74,43
Coûts liés au rachat	**—**	—	**—**	101 033

La Société et Cogeco Communications avaient également conclu un programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions subalternes à droit de vote en vertu de l'OPRCNA à des moments où il ne serait normalement pas permis de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elles s'imposent. Ces rachats ont été effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par la Société et Cogeco Communications avant la période du PRAA préétablie.

6.4 Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 mai	**2024**[1]	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant[2]	Incidence du taux de change[2]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	%	%	$
BAIIA ajusté	**369 786**	355 459	4,0	3,8	(868)
Paiement fondé sur des actions[3]	**7 014**	2 012	—		
Profit sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	**(504)**	(187)	—		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	**432**	217	99,1		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**(46 634)**	(11 377)	—		
Charges financières	**(67 109)**	(64 300)	4,4		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[4]	**2 329**	3 353	(30,5)		
Impôts exigibles	**(3 390)**	(5 828)	(41,8)		
Dépenses d'investissement nettes	**(169 754)**	(170 258)	(0,3)		
Remboursement des obligations locatives	**(2 894)**	(1 712)	69,0		
Flux de trésorerie disponibles	**89 276**	107 379	(16,9)	(16,8)	50
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[5]	**113 709**	139 210	(18,3)	(18,3)	(3)

(1) Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3628 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données du troisième trimestre de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3562 $ CA pour 1 $ US.

(3) Comprend une accélération de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, qui est comptabilisée au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

(4) Inclus dans les charges financières.

(5) Les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Périodes de neuf mois closes les 31 mai	2024[1]	2023	Variation	Variation selon un taux de change constant[2]	Incidence du taux de change[2]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	$	$	%	%	$
BAIIA ajusté	**1 083 601**	1 081 004	0,2	—	(2 406)
Paiement fondé sur des actions[3]	**11 882**	6 018	97,4		
Profit sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	**(1 088)**	(428)	—		
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations	**857**	203	—		
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**(51 121)**	(21 006)	—		
Charges financières	**(222 211)**	(183 812)	20,9		
Perte à l'extinction d'une dette[4]	**16 880**	—	—		
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[4]	**7 079**	9 460	(25,2)		
Impôts exigibles	**(20 313)**	(26 450)	(23,2)		
Dépenses d'investissement nettes	**(488 177)**	(524 432)	(6,9)		
Remboursement des obligations locatives	**(7 466)**	(5 364)	39,2		
Flux de trésorerie disponibles	**329 923**	335 193	(1,6)	(1,7)	(470)
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau[5]	**410 406**	475 100	(13,6)	(13,8)	(674)

(1) Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3578 $ CA pour 1 $ US.

(2) Les données des neuf premiers mois de l'exercice 2024 selon un taux de change constant sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2023, qui était de 1,3513 $ CA pour 1 $ US.

(3) Comprend une accélération de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, qui est comptabilisée au poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

(4) Inclus dans les charges financières.

(5) Les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 16,9 % (16,8 % selon un taux de change constant). Cette variation selon un taux de change constant est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, principalement attribuable aux frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024; partiellement contrebalancée par
- l'augmentation du BAIIA ajusté.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 1,6 % (1,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, principalement attribuable aux frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024; et
- la hausse des charges financières, déduction faite d'une perte avant impôt sans effet sur la trésorerie de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2024; facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution des dépenses d'investissement nettes, principalement dans le secteur des télécommunications aux États-Unis; et
- la diminution des impôts exigibles.

En excluant les projets d'expansion du réseau, les flux de trésorerie disponibles pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024 se sont chiffrés à 113,7 millions $ et à 410,4 millions $ (113,7 millions $ et 409,7 millions $ selon un taux de change constant), respectivement, soit une baisse de 18,3 % et de 13,6 % (18,3 % et 13,8 % selon un taux de change constant), respectivement, comparativement à 139,2 millions $ et à 475,1 millions $ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

6.5 Déclaration de dividendes

Au cours de sa réunion du 11 juillet 2024, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,854 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 8 août 2024 aux actionnaires inscrits en date du 25 juillet 2024. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

7. Situation financière

7.1 Fonds de roulement

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient généralement un fonds de roulement déficitaire, compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de l'endettement bancaire, en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus.

Les variations s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	**31 mai 2024 $**	31 août 2023 $	Variation $	Explications
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**55 135**	363 854	(308 719)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	**133 424**	139 412	(5 988)	Principalement liée au calendrier de recouvrement des créances clients et autres débiteurs.
Impôts sur le résultat à recevoir	**13 803**	28 816	(15 013)	Principalement liée aux remboursements d'impôts sur le résultat reçus et aux montants appliqués aux acomptes provisionnels.
Charges payées d'avance et autres	**43 953**	43 262	691	Non significative.
Instruments financiers dérivés	**5 952**	5 355	597	Non significative.
	252 267	580 699	(328 432)	
Passifs courants				
Endettement bancaire	**18 075**	23 229	(5 154)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**346 237**	334 782	11 455	Principalement liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Provisions	**55 670**	33 019	22 651	Principalement liée à une provision pour restructuration comptabilisée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, facteur partiellement contrebalancé par le paiement de certains coûts de programmation et frais de restructuration comptabilisés antérieurement et la reprise de provisions comptabilisées antérieurement à la suite de la décision rendue en janvier 2024 par la Commission du droit d'auteur portant sur les tarifs de retransmission pour la période entre 2014 et 2018.
Passifs d'impôts sur le résultat	**10 955**	413	10 542	Liée à la diminution des acomptes provisionnels payés par rapport aux charges d'impôts exigibles.
Passifs sur contrat et autres passifs	**56 102**	62 061	(5 959)	Non significative.
Subventions gouvernementales reçues d'avance	**10 564**	29 262	(18 698)	Principalement liée aux progrès réalisés dans les travaux de construction du réseau de fibre jusqu'au domicile au Québec.
Instruments financiers dérivés	**853**	3 487	(2 634)	Non significative.
Tranche courante de la dette à long terme	**79 403**	43 325	36 078	Liée au reclassement des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions $ US, dans la tranche courante et aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et sur la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $.
	577 859	529 578	48 281	
Fonds de roulement excédentaire (déficitaire)	**(325 592)**	51 121	(376 713)	

7.2 Autres variations importantes

(en milliers de dollars canadiens)	**31 mai 2024 $**	31 août 2023 $	Variation $	Explications
Actifs non courants				
Autres actifs	**129 950**	105 499	24 451	Principalement liée à une augmentation des commissions de vente.
Immobilisations corporelles	**3 386 641**	3 264 303	122 338	Principalement liée aux dépenses d'investissement effectuées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par la dotation à l'amortissement pour la période.
Immobilisations incorporelles	**3 873 623**	3 687 486	186 137	Principalement liée aux 99 licences de spectre acquises pour un prix d'achat total de 190 millions $, à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network et aux intérêts inscrits à l'actif au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 en lien avec des licences de spectre acquises antérieurement, facteurs partiellement contrebalancés par l'amortissement pour la période.
Goodwill	**2 150 735**	2 117 756	32 979	Principalement liée à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Instruments financiers dérivés	**75 853**	100 792	(24 939)	Principalement liée aux variations des taux d'intérêt du marché et aux tranches de swaps de taux d'intérêt échéant en novembre 2024 classées dans la tranche courante.
Passifs non courants				
Dette à long terme	**5 026 116**	5 045 672	(19 556)	Principalement liée aux facilités de crédit de premier rang, qui ont été refinancées en septembre 2023, et au reclassement des billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions $ US, dans la tranche courante, facteurs contrebalancés en partie par l'émission des billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ et de la facilité de crédit à terme non rotatif de 75 millions $ ainsi que par le solde à payer dans le cadre de l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network.
Passifs d'impôts différés	**872 318**	833 434	38 884	Principalement liée au calendrier des différences temporaires.

8. Ressources en capital et liquidités

8.1 Structure du capital

Le tableau suivant résume les liquidités disponibles de la Société.

(en milliers de dollars canadiens)	**Au 31 mai 2024 $**	Au 31 août 2023 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**55 135**	363 854
Trésorerie avec restrictions d'utilisation[1]	**(10 564)**	(29 262)
Montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif[2]	**693 699**	629 581
Liquidités disponibles[3]	**738 270**	964 173

(1) Inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie (se reporter à la note 16 D) des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société).

(2) Montants totaux disponibles de 750 millions $ et de 100 millions $ en vertu des facilités de crédit à terme rotatif et de 250 millions $ US (150 millions $ US au 31 août 2023) en vertu de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang (se reporter à la note 17 A) des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société).

(3) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce terme désigné n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, il peut ne pas être comparable avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur cette mesure financière, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

Cogeco Communications

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications. L'endettement net reflète la dette libellée en dollars américains convertie selon le taux de change en vigueur à la fin de la période, et le BAIIA ajusté et les charges financières ajustées reflètent le taux de change moyen pour la période de douze mois correspondante.

	31 mai 2024	31 août 2023
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté[1][2]	**3,5**	3,3
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées[1][2]	**5,3**	5,6

(1) Le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté et le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées sont des mesures de gestion du capital. Ces termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières ».

(2) Calculé sur les douze derniers mois.

Au 31 mai 2024, le coût moyen pondéré de l'endettement de Cogeco Communications, exclusion faite de l'amortissement des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais incluant l'incidence des swaps de taux d'intérêt, s'établissait à 5,6 %. La durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette globale était de 5,1 ans.

8.2 Données liées aux actions en circulation

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 28 juin 2024. Se reporter à la note 14 B) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Montant $
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	**1 602 217**	**10**
Actions subalternes à droit de vote	**8 040 562**	**64 347**

8.3 Financement

Le 24 mai 2024, la Société et Cogeco Communications ont modifié leurs facilités de crédit à terme rotatif de 100 millions $ et de 750 millions $, respectivement, en prorogeant leur date d'échéance au 24 mai 2029 et en les faisant passer au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

Le 27 février 2024, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ portant intérêt à 6,125 % et arrivant à échéance en février 2029. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets non garantis de premier rang sont des titres de créance directs, non subordonnés et non garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang non garanties de Cogeco Communications.

Le 13 décembre 2023, Cogeco a initialement financé sa transaction de rachat d'actions de 280,0 millions $, ainsi que les coûts de transaction et les charges connexes, au moyen du produit d'une tranche de ses actions de Cogeco Communications vendues à Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $ et à la CDPQ pour un montant de 73,2 millions $, et au moyen d'un prélèvement effectué sur sa facilité de crédit et d'une nouvelle facilité de crédit à terme non rotatif d'un montant de 75 millions $. En ce qui concerne Cogeco Communications, elle a initialement financé la transaction de rachat d'actions de 116,5 millions $ ainsi que les coûts de transaction et les charges connexes, au moyen d'un prélèvement effectué sur sa facilité de crédit à terme rotatif existante. Le 11 décembre 2023, Cogeco a conclu une facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ afin de financer en partie sa transaction de rachat d'actions, comme il est mentionné précédemment. Afin de maintenir sa capacité d'emprunt, Cogeco Communications a conclu le même jour une facilité de crédit à terme non rotatif de 125 millions $, qui a ensuite été annulée le 1er mars 2024 à la suite de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $.

Le 29 septembre 2023, une tranche 3 de l'emprunt à terme B de 775 millions $ US d'une durée de sept ans a été émise à la suite de la modification de la facilité de crédit de premier rang de Cogeco Communications liée à ses filiales américaines, tout comme un emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans, tandis que la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang a été augmentée, passant de 150 millions $ US à 250 millions $ US, et que sa date d'échéance a été prorogée jusqu'en septembre 2028. Cogeco Communications a ensuite utilisé le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions $ US pour rembourser la tranche 1 de 1,6 milliard $ US de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

8.4 Notations de Cogeco Communications

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et des filiales américaines.

Au 31 mai 2024	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets garantis de premier rang	**BBB-**	**BBB (faible)(stable)**	**SN**
Billets non garantis de premier rang	**BB+**	**BB (élevée)(stable)**	**SN**
Notation à titre de société émettrice	**BB+ (perspective négative)**	**BB (élevée)(stable)**	**SN**
Filiales américaines			
Facilités de crédit de premier rang	**BB**	**SN**	**B1 (perspective négative)**
Notation à titre de société émettrice	**BB (perspective négative)**	**SN**	**B1 (perspective négative)**

SN : sans notation

En décembre 2023, S&P a abaissé à « négative » la perspective à l'égard de la notation de Cogeco Communications et des filiales américaines à titre de sociétés émettrices à la suite d'une transaction de rachat d'actions.

La plage des notations des instruments d'emprunt à long terme dans l'univers des instruments à taux composite va de « AAA » (S&P et DBRS) ou de « Aaa » (Moody's), pour la qualité la plus élevée attribuée aux titres, jusqu'à « D » (S&P et DBRS) et « C » (Moody's), pour la qualité la moins élevée attribuée aux titres. Les notations se basent sur plusieurs facteurs sectoriels et propres aux sociétés, et le levier financier est l'un des principaux éléments pris en considération.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie « BBB » sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation « BB/B ». De plus, les obligations assorties d'une notation « BBB » ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations « BB/B ».

8.5 Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, qui sont décrits dans les états financiers consolidés annuels de 2023 de la Société.

Risque de crédit

La notation la plus faible des contreparties aux conventions liées aux instruments financiers dérivés au 31 mai 2024 est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Risque de liquidité

Le 31 mai 2024, la Société avait utilisé 63,0 millions $ de sa facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $ et 389,7 millions $ de la facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $ de Cogeco Communications, pour des soldes disponibles de 37,0 millions $ et de 360,3 millions $, respectivement. De plus, les filiales américaines de Cogeco Communications bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang d'un montant de 340,9 millions $ (250 millions $ US), dont une tranche de 44,6 millions $ (32,7 millions $ US) était utilisée au 31 mai 2024, pour un solde disponible de 296,4 millions $ (217,3 millions $ US).

À la suite du versement final de 152,2 millions $ effectué pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz, la lettre de crédit non garantie émise à titre de dépôt préalable aux enchères a été annulée le 3 juin 2024.

Risque de taux d'intérêt

Le 31 mai 2024, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 mai 2024.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé[1]	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie[2][3]	550 millions $ US	Taux SOFR à terme	2,01 % – 4,18 %	Novembre 2024 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 3
Flux de trésorerie	800 millions $ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % – 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR en des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) À la suite du remboursement anticipé de la tranche 1 en septembre 2023, la dette liée aux flux de trésorerie à taux variable couverts a été remplacée par la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

(3) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 290 millions $ US sont arrivés à échéance en janvier 2024, tandis que de nouveaux swaps de taux d'intérêt d'un montant de 300 millions $ US ont été conclus, pour une couverture totale de 550 millions $ US.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 16,1 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 mai 2024.

8.6 Monnaies étrangères

Les taux moyens en vigueur au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 mai 2024 et 2023 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des télécommunications aux États-Unis s'établissaient comme suit :

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,3628**	1,3562	**1,3578**	1,3513

8.7 Obligations contractuelles, garanties et éventualités

A) Obligations contractuelles et garanties

Cautionnements de bonne exécution et de paiement

Le 31 mai 2024, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions $ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur. Si la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur n'est pas maintenue, la Société pourrait être assujettie à des taux de redevance plus élevés pour la période entre 2016 et 2018.

La Commission du droit d'auteur établira les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028) dans le cadre de procédures qui pourraient débuter plus tard au cours de l'année civile 2024. Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que la Société soit assujettie à des taux de redevance plus élevés.

La Société avait auparavant comptabilisé une provision de 11,5 millions $ pour les périodes tarifaires 2014-2018 et 2019-2023. À la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur de janvier 2024, une reprise de 4,2 millions $ au titre de cette provision comptabilisée précédemment a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 dans les *frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais*.

9. Stratégie de développement durable

Chez Cogeco, nous sommes fiers de faire progresser notre programme de développement durable en mettant en œuvre des pratiques exemplaires. Reposant sur une longue tradition d'engagement social et d'implication communautaire, un engagement en faveur de l'inclusion numérique et de l'action climatique, ainsi que sur un programme robuste de diversité, équité et inclusion, notre stratégie de développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de la Société, puisque nous reconnaissons le rôle fondamental que les entreprises doivent jouer pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques les plus pressants de notre époque ainsi que notre responsabilité d'assurer un suivi et une gestion efficaces des risques et des opportunités liés au développement durable afin de garantir une création de valeur résiliente et à long terme.

Le 20 mars 2024, Cogeco a dévoilé son rapport de développement durable de 2023, qui décrit en détail sa stratégie, ses engagements, ses initiatives et sa performance en matière de développement durable. Ce rapport a été réalisé conformément aux normes internationales de la Global Reporting Initiative (« GRI ») et du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »). Le Rapport de développement durable 2023 de Cogeco et les détails sur les indicateurs de performance clés se trouvant dans le supplément de données ESG de Cogeco sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com, sous « Développement durable – Pratiques de développement durable ».

Parallèlement, le 20 mars 2024, Cogeco a également publié son troisième Plan d'action pour le climat et rapport GIFCC, qui adhère aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). Ce rapport explique comment les effets du changement climatique sont systématiquement pris en compte et intégrés dans la stratégie d'affaires de Cogeco et dans les décisions connexes. Il présente également les mesures mises en place pour soutenir la transition vers une économie résiliente et à faible émission de carbone. Le Plan d'action pour le climat et rapport GIFCC pour l'année 2023 de Cogeco est également accessible sur le site Internet de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com sous « Développement durable – Pratiques de développement durable ».

10. Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les normes IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères indiqués dans la version mise à jour, publiée en mai 2013, du rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception des CPCI et du CIIF de la Société au 31 mai 2024 et ont conclu que ces derniers étaient adéquats. De plus, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 mai 2024.

11. Incertitudes et principaux facteurs de risque

Une description détaillée des incertitudes et des principaux facteurs de risque auxquels est exposée Cogeco figure dans le rapport de gestion annuel de 2023, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, et à l'adresse corpo.cogeco.com. La mise à jour qui suit devrait être lue en parallèle avec les incertitudes et les principaux facteurs de risque décrits dans le rapport de gestion annuel de 2023, qui sont par les présentes intégrés par renvoi.

Questions fiscales canadiennes

Le 4 août 2023, le ministère fédéral des Finances a publié d'importantes nouvelles ébauches de propositions législatives portant sur divers sujets. Ces propositions comprenaient : a) la taxe de 2 % sur les rachats d'actions; et b) des modifications à la règle générale anti-évitement (la « RGAÉ »); ces deux points sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Les propositions comprenaient également c) un nouvel impôt minimum mondial de 15 % (dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative du Pilier Deux de l'OCDE) et d) une nouvelle limite de déductibilité des intérêts fondée sur un pourcentage du BAIIA (également appelé « règles sur la RDEIF »).

Le 23 novembre 2023, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-59, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*. Le projet de loi a fait l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes le 28 mai 2024 et est maintenant considéré comme quasi adopté. Ce projet de loi contient une disposition législative qui s'appliquera à la Société à compter du 1er septembre 2024 et qui mettra en œuvre une limite de déductibilité des intérêts au Canada fixée à 30 % du BAIIA (tel que calculé à des fins fiscales), ce qui devrait limiter la déduction d'une partie de la charge d'intérêts au Canada. Les règles sur la RDEIF ne s'appliquent pas à l'exercice considéré. La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers consolidés pour les prochains exercices. Les nouvelles règles décrites ci-dessus ainsi que la deuxième partie des règles anti-hybrides annoncées dans le budget fédéral de 2021 devraient avoir une incidence sur les charges d'impôt de la Société dans l'avenir.

Le 19 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a fait l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes et a été quasi adopté à des fins d'information financière au Canada. Le projet de loi C-69 comprend les règles du Pilier Deux publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et s'applique aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 (c'est-à-dire à l'exercice débutant le 1er septembre 2024 dans le cas de la Société). Le modèle de règles du Pilier Deux prévoit un impôt minimum mondial de 15 % qui s'applique aux grandes multinationales dans chaque pays. Les règles ne s'appliquent pas à l'exercice considéré. La Société évalue actuellement son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant de ces règles, mais ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Révision du cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation afin d'examiner son cadre actuel entourant les services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros. Le CRTC sollicite des observations sur plusieurs sujets, y compris sur ses points de vue préliminaires selon lesquels i) la fourniture de services AHV de gros groupés devrait être obligatoire; ii) l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux des abonnés (« FTTP ») devrait être offert pour ces services; et iii) la fourniture d'installations FTTP au moyen des services AHV de gros groupés devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée. Le CRTC sollicite également des observations concernant la question de savoir s'il y a lieu de considérer la réglementation des services de détail pour répondre aux préoccupations concernant la concentration du marché et

l'exercice potentiel d'un pouvoir de marché. Parallèlement au lancement de la consultation, le CRTC a déterminé que les tarifs actuels des services AHV de gros groupés devaient être provisoires et a ordonné aux entreprises titulaires de déposer des demandes tarifaires avec de nouvelles propositions de tarifs pour ces services. Le CRTC a également appliqué une réduction tarifaire provisoire immédiate aux tarifs existants qui reflète une diminution de 10 % des tarifs de capacité que les entreprises titulaires peuvent facturer aux concurrents utilisant les services de gros, et ce, jusqu'à ce que les tarifs définitifs révisés soient établis.

Le 6 novembre 2023, le CRTC a publié une décision exigeant que Bell et Telus fournissent un accès de gros temporaire à leurs installations FTTP en Ontario et au Québec d'ici le 7 mai 2024. La décision établit également les tarifs provisoires que les concurrents devront payer pour la vente de services utilisant ces installations. Cet accès temporaire sera en vigueur jusqu'à la conclusion de l'instance élargie du CRTC concernant le cadre de réglementation entourant les services d'accès haute vitesse de gros. Les entreprises de câblodistribution, incluant Cogeco Communications, ne sont pas tenues de mettre en œuvre cette obligation temporaire, puisque le CRTC a statué que les entreprises de câblodistribution desservaient déjà la majorité des concurrents fondés sur les services de gros par l'intermédiaire de leurs réseaux hybrides de fibre et de câble coaxial et qu'en raison de la nature temporaire de l'obligation d'accès provisoire aux services FTTP, il ne serait ni efficace ni proportionnel d'imposer aux entreprises de câblodistribution de la mettre en œuvre. Bell a été autorisée à faire appel de la décision du CRTC devant la Cour d'appel fédérale et l'entreprise fait également appel de la décision devant le gouverneur en conseil.

Le 28 mars 2024, Cogeco Communications, de concert avec Bell Canada, les Opérateurs des réseaux concurrentiels canadiens, Bragg Communications Inc. (Eastlink) et TekSavvy Solutions Inc., a demandé au CRTC de rendre une décision finale sur l'admissibilité de Bell, Rogers et Telus à accéder aux services de gros groupés FTTP avant le début de l'accès temporaire obligatoire aux services de gros groupés FTTP, le 7 mai 2024. Le 3 mai 2024, le CRTC a rejeté notre demande de rendre une décision accélérée à cet égard.

La période de consultation du CRTC s'est terminée le 22 avril 2024, avec le dépôt des observations écrites finales. La Société s'attend à ce qu'une décision soit rendue d'ici l'automne 2024. L'application de tarifs définitifs pour les services AHV de gros groupés nettement inférieurs aux tarifs définitifs établis dans la Décision de télécom 2021-181, l'incapacité du CRTC à exclure les trois entreprises de télécommunications nationales du Canada de l'accès aux services AHV de gros obligatoires ou l'introduction de mesures réglementaires sur les services de détail pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

12. Développements en matière de méthodes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.
IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises : • amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation; • amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et • indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes. IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir dans ceux-ci.
Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

13. Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les autres mesures financières qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de Cogeco et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de ses unités d'affaires. Cogeco présente également l'information ci-dessous portant sur certaines mesures financières précises, compte non tenu des projets d'expansion du réseau, étant donné qu'elle avait publié des projections financières excluant l'incidence de ces projets sur certains de ses indicateurs de rendement clés.

Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024 sont converties selon le taux de change moyen des périodes correspondantes de l'exercice précédent, soit de 1,3562 $ CA pour 1 $ US et de 1,3513 $ CA pour 1 $ US, respectivement.

Mesures financières non conformes aux normes IFRS

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, ou des renvois aux rubriques précises du rapport de gestion, selon le cas, où figure ce rapprochement, sont présentés ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour ces éléments, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société Ajouter : – dépréciation des actifs, le cas échéant; – frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant; – incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés; et – participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés.	Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société
Charges financières ajustées	Les charges financières ajustées sont une mesure utilisée par la direction pour calculer certains ratios prévus dans les clauses restrictives et pour évaluer la capacité de la Société à rembourser sa dette.	Charges financières Déduire : – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant.	Charges financières
Données présentées sur la base d'un taux de change constant et incidence du taux de change	La Société présente certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. Les mesures financières présentées sur la base d'un taux de change constant comprennent les projections financières et certaines mesures financières historiques, notamment les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les dépenses d'investissement nettes et les flux de trésorerie disponibles.	Les projections financières présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers attendus libellés en dollars américains aux taux de change de l'exercice précédent. Les mesures financières historiques présentées sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change des périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'incidence du taux de change représente la quantification de cette incidence.	Produits, charges d'exploitation, BAIIA ajusté et dépenses d'investissement nettes. En ce qui a trait aux flux de trésorerie disponibles, se reporter à la définition ci-dessous pour connaître la mesure financière la plus comparable conforme aux normes IFRS.
Produits internes selon un taux de change constant et BAIIA ajusté selon un taux de change constant	La direction utilise les produits internes selon un taux de change constant et le BAIIA ajusté selon un taux de change constant pour analyser la croissance des produits et du BAIIA ajusté de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change et l'incidence des acquisitions, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre. La direction est d'avis que ces mesures sont utilisées par certains investisseurs et analystes pour évaluer la performance de la Société.	Produits selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus) Déduire : – incidence des acquisitions. BAIIA ajusté selon un taux de change constant (selon le calcul présenté ci-dessus) Déduire : – incidence des acquisitions.	Produits et BAIIA ajusté

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, sont utilisés par la direction pour mesurer la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer les activités de la Société et ses actifs sous-jacents, ainsi que pour évaluer la santé et la performance financières de la Société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a mis à jour le calcul des flux de trésorerie disponibles afin d'exclure la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, le cas échéant, à la suite du remboursement de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et de la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Flux de trésorerie disponibles : – BAIIA ajusté Ajouter : – amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; – perte (profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette; – paiement fondé sur des actions; – perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles; et – charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations Déduire : – frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais; – charges financières; – impôts exigibles; – dépenses d'investissement nettes; et – remboursement des obligations locatives.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
	La Société présente également les flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau, car ils permettent d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les flux de trésorerie disponibles de la Société. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau : – flux de trésorerie disponibles Ajouter : – dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer les dépenses d'investissement totales de la Société, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer les dépenses d'investissement nettes avec les dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur les dépenses d'investissement nettes. Cette mesure sert également au calcul de l'intensité du capital et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne veut pas dire qu'elle est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes Déduire : – dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau.	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
Liquidités disponibles	La direction utilise les liquidités disponibles pour évaluer la capacité de Cogeco à respecter ses obligations financières et à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins de capitaux, y compris pour assurer le développement de l'entreprise au moyen d'acquisitions et d'autres occasions de croissance. Les liquidités disponibles sont présentées sur une base consolidée, y compris les liquidités liées à des structures d'emprunt distinctes pour les secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis. La direction est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la santé financière de Cogeco.	Trésorerie et équivalents de trésorerie Déduire : – trésorerie avec restrictions d'utilisation Ajouter : – montants disponibles en vertu des facilités de crédit rotatif.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 960**	(34 473)	**77 498**	41 396
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	**—**	88 000	**—**	88 000
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**46 634**	11 377	**51 121**	21 006
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	—	**16 880**	—
Incidence fiscale relative aux éléments susmentionnés	**(12 337)**	(21 386)	**(17 978)**	(23 938)
Incidence de la participation ne donnant pas le contrôle relative aux éléments susmentionnés	**(24 155)**	(5 597)	**(34 035)**	(10 172)
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	**29 102**	37 921	**93 486**	116 292

(1) Inclus dans les charges financières.

Charges financières ajustées

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Charges financières	**67 109**	64 300	**222 211**	183 812
Perte à l'extinction d'une dette	**—**	—	**(16 880)**	—
Charges financières ajustées	**67 109**	64 300	**205 331**	183 812

Rapprochement des données présentées sur la base d'un taux de change constant et de l'incidence du taux de change

Données consolidées

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation et du BAIIA ajusté consolidés selon un taux de change constant et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique 3.1 « Résultats d'exploitation ».

Le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant est présenté ci-dessous. Pour consulter le rapprochement de ces mesures financières déterminées et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter aux tableaux de rapprochement précis figurant dans les sous-rubriques ci-après.

Trimestres clos les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Flux de trésorerie disponibles	**89 276**	50	**89 326**	107 379	**(16,9)**	**(16,8)**
Dépenses d'investissement nettes	**169 754**	(622)	**169 132**	170 258	**(0,3)**	**(0,7)**

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Flux de trésorerie disponibles	**329 923**	(470)	**329 453**	335 193	**(1,6)**	**(1,7)**
Dépenses d'investissement nettes	**488 177**	(1 086)	**487 091**	524 432	**(6,9)**	**(7,1)**

Données sectorielles

Pour consulter le rapprochement des produits, des charges d'exploitation, du BAIIA ajusté et des dépenses d'investissement nettes sectoriels selon un taux de change constant et des mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique 4 « Résultats d'exploitation et financiers sectoriels ».

Activités du siège social et éliminations

Trimestres clos les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Charges d'exploitation	**8 990**	(16)	**8 974**	11 306	**(20,5)**	**(20,6)**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**5 238**	—	**5 238**	4 084	**28,3**	**28,3**
BAIIA ajusté	**(14 228)**	16	**(14 212)**	(15 390)	**7,6**	**7,7**
Dépenses d'investissement nettes	**4 509**	(15)	**4 494**	2 455	**83,7**	**83,1**

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**Données réelles**	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
	$	$	**$**	$	**%**	**%**
Charges d'exploitation	**32 075**	(12)	**32 063**	27 310	**17,4**	**17,4**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**15 714**	—	**15 714**	14 884	**5,6**	**5,6**
BAIIA ajusté	**(47 789)**	12	**(47 777)**	(42 194)	**(13,3)**	**(13,2)**
Dépenses d'investissement nettes	**8 816**	(14)	**8 802**	5 431	**62,3**	**62,1**

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**335 126**	283 180	**858 427**	683 844
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	**(73 787)**	(20 729)	**(14 195)**	115 392
Impôts sur le résultat payés (recouvrés)	**3 502**	19 166	**(1 234)**	89 778
Impôts exigibles	**(3 390)**	(5 828)	**(20 313)**	(26 450)
Intérêts payés	**65 253**	64 507	**201 133**	176 777
Charges financières	**(67 109)**	(64 300)	**(222 211)**	(183 812)
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	—	**16 880**	—
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme[1]	**2 329**	3 353	**7 079**	9 460
Dépenses d'investissement nettes[2]	**(169 754)**	(170 258)	**(488 177)**	(524 432)
Remboursement des obligations locatives	**(2 894)**	(1 712)	**(7 466)**	(5 364)
Flux de trésorerie disponibles	**89 276**	107 379	**329 923**	335 193

(1) Inclus dans les charges financières.

(2) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend l'utilisation des subventions reçues d'avance.

Rapprochement des liquidités disponibles

Pour consulter le rapprochement des liquidités disponibles et de la mesure financière la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique 8.1 « Structure du capital ».

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau

Dépenses d'investissement nettes

Trimestres clos les 31 mai			**2024**	2023	**Variation**	
	Données réelles	Incidence du taux de change	**Selon un taux de change constant**	Données réelles	**Données réelles**	**Selon un taux de change constant**
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$	**%**	**%**
Dépenses d'investissement nettes	**169 754**	(622)	**169 132**	170 258	**(0,3)**	**(0,7)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**24 433**	(53)	**24 380**	31 831	**(23,2)**	**(23,4)**
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	**145 321**	(569)	**144 752**	138 427	**5,0**	**4,6**

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Dépenses d'investissement nettes	**488 177**	(1 086)	**487 091**	524 432	**(6,9)**	**(7,1)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**80 483**	(204)	**80 279**	139 907	**(42,5)**	**(42,6)**
Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau	**407 694**	(882)	**406 812**	384 525	**6,0**	**5,8**

Flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	**89 276**	50	**89 326**	107 379	**(16,9)**	**(16,8)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**24 433**	(53)	**24 380**	31 831	**(23,2)**	**(23,4)**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	**113 709**	(3)	**113 706**	139 210	**(18,3)**	**(18,3)**

Périodes de neuf mois closes les 31 mai			2024	2023	Variation	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Données réelles	Incidence du taux de change	Selon un taux de change constant	Données réelles	Données réelles	Selon un taux de change constant
	$	$	$	$	%	%
Flux de trésorerie disponibles	**329 923**	(470)	**329 453**	335 193	**(1,6)**	**(1,7)**
Dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau	**80 483**	(204)	**80 279**	139 907	**(42,5)**	**(42,6)**
Flux de trésorerie disponibles, excluant les projets d'expansion du réseau	**410 406**	(674)	**409 732**	475 100	**(13,6)**	**(13,8)**

Ratios non conformes aux normes IFRS

Les mesures financières qui suivent, et qui sont utilisées par la Société, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Il est fait mention dans le présent rapport de gestion de l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, de Cogeco Communications, car Cogeco Communications utilise cette mesure pour évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur son intensité du capital.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Bénéfice dilué par action ajusté	Le bénéfice dilué par action ajusté est une mesure utilisée par la direction pour évaluer la performance de la Société, excluant l'incidence de la dépréciation des actifs, des frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais, ainsi que la perte (le profit) lié à la modification et/ou l'extinction d'une dette, déduction faite, pour les éléments susmentionnés, des impôts et de la participation ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice dilué par action ajusté exclut certains éléments qui, de l'avis de la direction, pourraient avoir une incidence sur la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure l'incidence de ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.	Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation. Le bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».
Variation selon un taux de change constant	La Société présente les variations de certaines mesures financières selon un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de sa performance financière sous-jacente, non faussée par l'incidence des variations des taux de change, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre.	La variation selon un taux de change constant, exprimée en pourcentage de la variation entre les périodes présentées, est obtenue en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains au moyen des taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».
Intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau	L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, est utilisée par la direction de Cogeco Communications pour évaluer les dépenses d'investissement engagées par Cogeco Communications et pour l'aider à prendre certaines décisions, sans tenir compte des investissements inscrits à l'actif dans des projets d'expansion du réseau, afin de maintenir un certain niveau de produits. Cogeco Communications présente l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau, car elle permet d'établir une base commune pour comparer l'incidence des dépenses d'investissement nettes avec l'incidence des dépenses d'investissement nettes historiques avant l'accélération des projets d'expansion du réseau. De plus, la direction de Cogeco Communications est d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent cette information pour les aider à évaluer l'incidence des projets d'expansion du réseau sur le ratio d'intensité du capital de Cogeco Communications. Le fait d'exclure l'incidence des dépenses d'investissement nettes liées aux projets d'expansion du réseau ne signifie pas que cette incidence est non récurrente.	Dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, divisées par les produits. Les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau, sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Intensité du capital selon un taux de change constant et intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant	La Société présente certaines mesures financières de Cogeco Communications sur la base d'un taux de change constant, notamment l'intensité du capital selon un taux de change constant et l'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant, dans le but de faciliter les comparaisons d'une période à l'autre sans que celles-ci ne soient faussées par l'incidence des variations des taux de change.	L'intensité du capital selon un taux de change constant est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant. par les produits selon un taux de change constant. L'intensité du capital, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant, est calculée en divisant les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change constant, par les produits selon un taux de change constant. Les données présentées sur la base d'un taux de change constant, y compris les dépenses d'investissement nettes selon un taux de change constant, les dépenses d'investissement nettes, excluant les projets d'expansion du réseau selon un taux de change et les produits selon un taux de change constant, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails sur ces mesures non conformes aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Mesures représentant un total des secteurs

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco sont des mesures représentant un total des secteurs, comme il est présenté à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés. Un rapprochement entre ces mesures financières déterminées et les mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS est présenté ci-dessous.

Mesures financières déterminées	Mesures financières les plus directement comparables conformes aux normes IFRS
BAIIA ajusté	Bénéfice de la période
Dépenses d'investissement nettes	Acquisitions d'immobilisations corporelles

Rapprochement du BAIIA ajusté

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice de la période	**75 285**	33 314	**267 944**	259 714
Impôts sur le résultat	**11 172**	2 271	**47 546**	60 552
Charges financières	**67 109**	64 300	**222 211**	183 812
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	**—**	88 000	**—**	88 000
Amortissements	**169 586**	156 197	**494 779**	467 920
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**46 634**	11 377	**51 121**	21 006
BAIIA ajusté	**369 786**	355 459	**1 083 601**	1 081 004

Rapprochement des dépenses d'investissement nettes

Pour consulter le rapprochement des dépenses d'investissement nettes et de la mesure financière la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, se reporter à la sous-rubrique 6.2 « Activités d'investissement ».

Mesures de gestion du capital

Les mesures financières suivantes utilisées par Cogeco et/ou Cogeco Communications sont des mesures de gestion du capital, comme il est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés et/ou aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société et/ou de Cogeco Communications.

Mesures financières déterminées	Utilisation	Calcul
Endettement net	L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction et, de l'avis de la direction, par certains investisseurs et analystes pour évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications. L'endettement net est une composante du « ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté ».	Dette à long terme avant les escomptes, les coûts de transaction et autres Ajouter : – endettement bancaire Déduire : – trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation.
Ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté	Le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté est une mesure utilisée par la direction afin d'évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications ainsi que les décisions relatives à leur structure du capital, notamment au sujet de l'émission de nouveaux titres d'emprunt, et afin d'assurer la gestion du risque lié aux échéances de leurs dettes.	Endettement net divisé par le BAIIA ajusté des douze derniers mois.
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées	Le ratio du BAIIA ajusté sur les charges financières ajustées est une mesure utilisée par la direction et, selon la direction, par certains investisseurs et analystes pour évaluer la santé financière de la Société et de Cogeco Communications et leur capacité à rembourser leur dette.	BAIIA ajusté des douze derniers mois divisé par les charges financières ajustées des douze derniers mois. Les charges financières ajustées sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails sur cette mesure financière, se reporter à la sous-rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».
Endettement à taux fixe	L'endettement à taux fixe est une mesure utilisée par la direction afin d'assurer la surveillance et la gestion de la structure du capital de la Société et de Cogeco Communications. La direction est d'avis que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer le levier financier de la Société et de Cogeco Communications.	Capital de la dette à long terme à taux fixe divisé par le capital de la dette à long terme.

Mesures financières supplémentaires

Il est fait mention dans le présent rapport de gestion de l'intensité du capital de Cogeco Communications et des secteurs des télécommunications au Canada et aux États-Unis, ainsi que de la marge du BAIIA ajusté des deux secteurs, en plus des indicateurs de rendement clés qu'utilisent la direction de Cogeco Communications et les investisseurs pour évaluer la performance de Cogeco Communications et ses dépenses d'investissement engagées pour maintenir un certain niveau de produits.

Mesures financières déterminées	Calcul
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté divisé par les produits
Intensité du capital	Dépenses d'investissement nettes divisées par les produits
Rendement des capitaux propres	Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société pour l'exercice

14. Renseignements financiers trimestriels supplémentaires

	Exercice 2024						Exercice 2023	Exercice 2022
Trimestres clos les	**31 mai 2024**	**29 février 2024**	**30 novembre 2023**	31 août 2023	31 mai 2023	28 février 2023	30 novembre 2022	31 août 2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$	$
Opérations								
Produits	**777 249**	**751 908**	**776 172**	766 652	767 603	757 191	789 690	746 911
BAIIA ajusté	**369 786**	**347 782**	**366 033**	351 925	355 459	351 663	373 882	348 510
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	**46 634**	**1 222**	**3 265**	15 239	11 377	6 952	2 677	12 657
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	**—**	**—**	**—**	—	88 000	—	—	—
Bénéfice de la période	**75 285**	**93 930**	**98 729**	90 521	33 314	102 592	123 808	111 379
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 960**	**23 997**	**34 541**	29 234	(34 473)	33 788	42 081	36 433
Bénéfice ajusté attribuable aux propriétaires de la Société	**29 102**	**24 346**	**40 038**	33 006	37 921	35 609	42 762	39 459
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**335 126**	**286 382**	**236 919**	284 370	283 180	206 843	193 821	326 636
Flux de trésorerie disponibles	**89 276**	**98 824**	**141 823**	86 237	107 379	118 331	109 483	34 704
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**172 404**	**181 234**	**153 789**	207 434	190 121	173 674	235 008	244 855
Dépenses d'investissement nettes	**169 754**	**171 756**	**146 667**	178 481	170 258	156 832	197 342	224 775
Données par action[1]								
Bénéfice (perte) par action								
De base	**1,99**	**2,32**	**2,23**	1,89	(2,22)	2,17	2,68	2,32
Dilué	**1,97**	**2,30**	**2,21**	1,87	(2,22)	2,15	2,67	2,31
Dilué ajusté[2]	**3,02**	**2,33**	**2,57**	2,12	2,43	2,27	2,71	2,50
Dividendes par action	**0,854**	**0,854**	**0,854**	0,731	0,731	0,731	0,731	0,625

(1) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(2) Pour le trimestre clos le 31 mai 2023, le nombre moyen pondéré dilué d'actions à droit de vote utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action ajusté comprenait 49 305 unités d'actions incitatives et 48 415 unités d'actions liées au rendement. Pour ce qui est du calcul de la perte diluée par action, ces unités de rémunération fondée sur des actions ont été considérées comme antidilutives en raison de la perte subie au cours de la période et, par conséquent, elles ont été exclues du calcul.

14.1 Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes. Toutefois, les activités du secteur des médias sont soumises à certaines variations saisonnières.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestre et période de neuf mois clos le 31 mai 2024

COGECO INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT NET
(non audité)

		Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	Notes	**2024**	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		**$**	$	**$**	$
Produits	*3*	**777 249**	767 603	**2 305 329**	2 314 484
Charges d'exploitation	*6*	**407 463**	412 144	**1 221 728**	1 233 480
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais	*7*	**46 634**	11 377	**51 121**	21 006
Amortissements		**169 586**	156 197	**494 779**	467 920
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	*8*	**—**	88 000	**—**	88 000
Charges financières	*9*	**67 109**	64 300	**222 211**	183 812
Bénéfice avant impôts sur le résultat		**86 457**	35 585	**315 490**	320 266
Impôts sur le résultat	*10*	**11 172**	2 271	**47 546**	60 552
Bénéfice de la période		**75 285**	33 314	**267 944**	259 714
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux :					
Propriétaires de la Société		**18 960**	(34 473)	**77 498**	41 396
Participations ne donnant pas le contrôle		**56 325**	67 787	**190 446**	218 318
		75 285	33 314	**267 944**	259 714
Bénéfice (perte) par action					
De base	*11*	**1,99**	(2,22)	**6,58**	2,65
Dilué	*11*	**1,97**	(2,22)	**6,52**	2,64

COGECO INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT GLOBAL
(non audité)

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice de la période	**75 285**	33 314	**267 944**	259 714
Autres éléments du résultat global				
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net				
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie				
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture	**(57)**	(29 546)	**(24 816)**	4 415
Impôts sur le résultat connexes	**(5 155)**	7 830	**6 576**	(1 169)
	(5 212)	(21 716)	**(18 240)**	3 246
Ajustements au titre de l'écart de change				
Écarts de change nets à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	**11 907**	(940)	**18 748**	82 290
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger	**(2 613)**	234	**(4 134)**	(19 189)
Impôts sur le résultat connexes	**(1 213)**	17	**(1 243)**	(67)
	8 081	(689)	**13 371**	63 034
	2 869	(22 405)	**(4 869)**	66 280
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net				
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies				
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	**1 254**	945	**2 790**	3 841
Impôts sur le résultat connexes	**(332)**	(249)	**(739)**	(1 017)
	922	696	**2 051**	2 824
	3 791	(21 709)	**(2 818)**	69 104
Résultat global de la période	**79 076**	11 605	**265 126**	328 818
Résultat global de la période attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	**19 655**	(41 844)	**76 096**	60 316
Participations ne donnant pas le contrôle	**59 421**	53 449	**189 030**	268 502
	79 076	11 605	**265 126**	328 818

COGECO INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(non audité)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société					
(en milliers de dollars canadiens)	Capital social	Réserve au titre de paiements fondés sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	$	$	$	$	$	$
	(note 14)		*(note 15)*			
Solde au 31 août 2022	106 768	11 031	44 397	757 647	2 349 670	3 269 513
Bénéfice de la période	—	—	—	41 396	218 318	259 714
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	16 967	1 953	50 184	69 104
Résultat global de la période	—	—	16 967	43 349	268 502	328 818
Paiement fondé sur des actions (note 14 D))	—	3 308	—	—	3 329	6 637
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(253)	—	—	3 910	3 657
Dividendes (note 14 C))	—	—	—	(33 871)	(67 143)	(101 014)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(5 727)	5 727	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 14 B))	(1 335)	—	—	(8 428)	—	(9 763)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 941)	—	—	—	—	(2 941)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 120	(2 560)	—	440	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat	—	—	—	(21 915)	(79 118)	(101 033)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(5 889)	(5 889)
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(2 113)	—	338	1 775	—
Total des distributions aux actionnaires	(2 156)	(1 618)	—	(69 163)	(137 409)	(210 346)
Solde au 31 mai 2023	104 612	9 413	61 364	731 833	2 480 763	3 387 985
Solde au 31 août 2023	**104 882**	**10 380**	**60 197**	**750 404**	**2 517 286**	**3 443 149**
Bénéfice de la période	**—**	**—**	**—**	**77 498**	**190 446**	**267 944**
Autres éléments du résultat global de la période	**—**	**—**	**(2 923)**	**1 521**	**(1 416)**	**(2 818)**
Résultat global de la période	**—**	**—**	**(2 923)**	**79 019**	**189 030**	**265 126**
Paiement fondé sur des actions (note 14 D))	**—**	**6 158**	**—**	**—**	**4 175**	**10 333**
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	**—**	**(15)**	**—**	**—**	**215**	**200**
Dividendes (note 14 C))	**—**	**—**	**—**	**(29 315)**	**(75 484)**	**(104 799)**
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation (note 14 B))	**(47 771)**	**—**	**—**	**(232 253)**	**—**	**(280 024)**
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation (note 14 B))	**—**	**—**	**—**	**150 049**	**(266 549)**	**(116 500)**
Coûts de transaction et impôts sur le résultat liés aux transactions de rachat d'actions	**—**	**—**	**—**	**(16 885)**	**(1 863)**	**(18 748)**
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle[1]	**—**	**—**	**—**	**(16 012)**	**205 690**	**189 678**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**(2 862)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(2 862)**
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**1 770**	**(1 863)**	**—**	**93**	**—**	**—**
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**—**	**—**	**—**	**—**	**(5 002)**	**(5 002)**
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**—**	**(1 648)**	**—**	**121**	**1 527**	**—**
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	**(48 863)**	**2 632**	**—**	**(144 202)**	**(137 291)**	**(327 724)**
Solde au 31 mai 2024	**56 019**	**13 012**	**57 274**	**685 221**	**2 569 025**	**3 380 551**

(1) Lié à l'incidence de la cession d'actions d'une filiale dans le cadre de la transaction de rachat d'actions de décembre 2023 (note 14 B)) et à l'émission d'actions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle.

COGECO INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	*Notes*	**31 mai 2024 $**	31 août 2023 $
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*16 D)*	**55 135**	363 854
Créances clients et autres débiteurs		**133 424**	139 412
Impôts sur le résultat à recevoir		**13 803**	28 816
Charges payées d'avance et autres		**43 953**	43 262
Instruments financiers dérivés		**5 952**	5 355
		252 267	580 699
Actifs non courants			
Autres actifs		**129 950**	105 499
Immobilisations corporelles		**3 386 641**	3 264 303
Immobilisations incorporelles	*12*	**3 873 623**	3 687 486
Goodwill	*5*	**2 150 735**	2 117 756
Instruments financiers dérivés		**75 853**	100 792
Actifs d'impôts différés		**9 274**	13 243
		9 878 343	9 869 778
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		**18 075**	23 229
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		**346 237**	334 782
Provisions	*7*	**55 670**	33 019
Passifs d'impôts sur le résultat		**10 955**	413
Passifs sur contrat et autres passifs		**56 102**	62 061
Subventions gouvernementales reçues d'avance		**10 564**	29 262
Instruments financiers dérivés		**853**	3 487
Tranche courante de la dette à long terme	*13*	**79 403**	43 325
		577 859	529 578
Passifs non courants			
Dette à long terme	*13*	**5 026 116**	5 045 672
Passifs sur contrat et autres passifs		**10 693**	8 687
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel		**10 806**	9 258
Passifs d'impôts différés		**872 318**	833 434
		6 497 792	6 426 629
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	*14 B)*	**56 019**	104 882
Réserve au titre de paiements fondés sur des actions		**13 012**	10 380
Cumul des autres éléments du résultat global	*15*	**57 274**	60 197
Bénéfices non distribués		**685 221**	750 404
		811 526	925 863
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		**2 569 025**	2 517 286
		3 380 551	3 443 149
		9 878 343	9 869 778

Engagements, garanties et éventualités (note 19)

COGECO INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)

		Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	Notes	**2024**	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice de la période		**75 285**	33 314	**267 944**	259 714
Ajustements au titre des éléments suivants :					
Amortissements		**169 586**	156 197	**494 779**	467 920
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	*8*	**—**	88 000	**—**	88 000
Charges financières	*9*	**67 109**	64 300	**222 211**	183 812
Impôts sur le résultat	*10*	**11 172**	2 271	**47 546**	60 552
Paiement fondé sur des actions		**7 014**	2 012	**11 882**	6 018
Profit sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles		**(504)**	(187)	**(1 088)**	(428)
Charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations		**432**	217	**857**	203
		330 094	346 124	**1 044 131**	1 065 791
Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	*16 A)*	**73 787**	20 729	**14 195**	(115 392)
Intérêts payés		**(65 253)**	(64 507)	**(201 133)**	(176 777)
Impôts sur le résultat recouvrés (payés)		**(3 502)**	(19 166)	**1 234**	(89 778)
		335 126	283 180	**858 427**	683 844
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles		**(172 404)**	(190 121)	**(507 427)**	(598 803)
Acquisition de licences de spectre	*4, 12*	**(161 169)**	(60 000)	**(199 227)**	(60 000)
Regroupements d'entreprises	*5*	**—**	(99 141)	**(57 974)**	(99 141)
Subventions reçues d'avance		**368**	4 189	**551**	4 552
Produit de cessions d'immobilisations corporelles et autres		**670**	982	**2 566**	1 616
		(332 535)	(344 091)	**(761 511)**	(751 776)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		**(7 032)**	24 917	**(5 154)**	16 284
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif		**22 595**	388 576	**76 402**	281 191
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		**188**	—	**2 001 646**	298 056
Remboursement des billets, des débentures et des facilités de crédit		**(8 266)**	(308 822)	**(2 141 472)**	(326 448)
Remboursement des obligations locatives		**(2 894)**	(1 712)	**(7 466)**	(5 364)
Augmentation des coûts de transaction différés		**(617)**	—	**(2 537)**	(338)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation	*14 B)*	**—**	—	**(280 024)**	—
Cession d'actions d'une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle (CDPQ)	*14 B)*	**—**	—	**73 178**	—
Coûts de transaction liés aux transactions de rachat d'actions		**(620)**	—	**(7 127)**	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	*14 B)*	**—**	(1 245)	**—**	(9 763)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		**—**	—	**—**	(101 033)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	*14 B)*	**—**	—	**(2 862)**	(2 941)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		**—**	2 220	**200**	3 657
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		**—**	—	**(5 002)**	(5 889)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples et actions subalternes à droit de vote versés	*14 C)*	**(8 041)**	(11 165)	**(29 315)**	(33 871)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	*14 C)*	**(25 512)**	(22 120)	**(75 484)**	(67 143)
		(30 199)	70 649	**(405 017)**	46 398
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère		**255**	56	**(618)**	8 198
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(27 353)**	9 794	**(308 719)**	(13 336)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**82 488**	355 871	**363 854**	379 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	*16 D)*	**55 135**	365 665	**55 135**	365 665

1. Nature des activités

Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») est une société de portefeuille qui exerce ses activités dans le secteur des télécommunications et des médias.

Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») est une société de télécommunications qui fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire au Canada ainsi que dans treize États des États-Unis sous les marques Cogeco Connexion, oxio et Breezeline. Breezeline offre également des services sans fil dans la plupart des États américains où elle exerce ses activités.

Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 21 stations de radio, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de presse.

Cogeco est une société publique canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications sont également inscrites à la TSX sous le symbole « CCA ». Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

Les résultats d'exploitation pour la période intermédiaire ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation pour l'ensemble de l'exercice. La Société ne s'attend pas à ce que la saisonnalité soit un facteur significatif sur le plan de ses résultats trimestriels.

2. Base d'établissement et développements en matière de méthodes comptables

A) Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société et l'autorisation de publication a été donnée le 11 juillet 2024. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes de calcul que celles suivies par la Société dans ses états financiers consolidés annuels de 2023. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ne comprennent pas toute l'information qui doit être présentée dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de 2023 de la Société. Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, sauf indication contraire.

B) Écart de change

Les taux de change utilisés pour convertir les résultats de Breezeline, l'établissement à l'étranger de la Société, s'établissent comme suit :

	Taux de clôture		Taux moyens pour les trimestres clos les 31 mai		Taux moyens pour les périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	31 mai 2024	31 août 2023	**2024**	2023	**2024**	2023
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,3637**	1,3531	**1,3628**	1,3562	**1,3578**	1,3513

C) Développements en matière de méthodes comptables

La nouvelle norme comptable et les modifications suivantes apportées aux normes ont été publiées par l'IASB et n'ont pas encore été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.
IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises : • amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation; • amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et • indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes. IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers consolidés et sur les informations à fournir dans ceux-ci.
Accords de financement de fournisseurs – modifications d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*	En mai 2023, l'IASB a publié le document Accords de financement de fournisseurs, qui a modifié IAS 7 et IFRS 7, et qui présente de nouvelles exigences de présentation de l'information afin d'accroître la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une société. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, mais une application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

3. Produits

Trimestres clos les 31 mai

	Cogeco Communications									
	Secteur des télécommunications au Canada		Secteur des télécommunications aux États-Unis		Sous-total		Autres		Données consolidées	
	2024	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$
Services résidentiels[1]	**317 160**	313 303	**321 019**	320 133	**638 179**	633 436	**—**	—	**638 179**	633 436
Services commerciaux	**47 830**	43 782	**44 537**	44 384	**92 367**	88 166	**—**	—	**92 367**	88 166
Autres	**16 887**	16 658	**3 150**	3 525	**20 037**	20 183	**26 666**	25 818	**46 703**	46 001
	381 877	373 743	**368 706**	368 042	**750 583**	741 785	**26 666**	25 818	**777 249**	767 603

Périodes de neuf mois closes les 31 mai

	Cogeco Communications									
	Secteur des télécommunications au Canada		Secteur des télécommunications aux États-Unis		Sous-total		Autres		Données consolidées	
	2024	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$	**$**	$
Services résidentiels[1]	**943 371**	932 885	**952 682**	975 323	**1 896 053**	1 908 208	**—**	—	**1 896 053**	1 908 208
Services commerciaux	**138 412**	130 377	**133 465**	133 406	**271 877**	263 783	**—**	—	**271 877**	263 783
Autres	**50 021**	50 899	**10 822**	17 841	**60 843**	68 740	**76 556**	73 753	**137 399**	142 493
	1 131 804	1 114 161	**1 096 969**	1 126 570	**2 228 773**	2 240 731	**76 556**	73 753	**2 305 329**	2 314 484

(1) Comprennent les produits des abonnés résidentiels des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire, ainsi que de les abonnés résidentiels de gros.

4. Information sectorielle

Les résultats de la Société sont présentés en deux secteurs opérationnels : le secteur des télécommunications au Canada et le secteur des télécommunications aux États-Unis. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon le BAIIA ajusté, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

Dans les tableaux ci-dessous, la colonne intitulée « Autres » comprend les résultats de Cogeco Média et les activités du siège social de Cogeco, ainsi que les éliminations de consolidation.

	Trimestre clos le 31 mai 2024					
	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	Données consolidées
	$	$	$	$	$	$
Produits[1]	**381 877**	**368 706**	**—**	**750 583**	**26 666**	**777 249**
Charges d'exploitation	**180 204**	**190 327**	**8 990**	**379 521**	**27 942**	**407 463**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**—**	**—**	**5 238**	**5 238**	**(5 238)**	**—**
BAIIA ajusté	**201 673**	**178 379**	**(14 228)**	**365 824**	**3 962**	**369 786**
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				**45 669**	**965**	**46 634**
Amortissements				**168 314**	**1 272**	**169 586**
Charges financières				**64 308**	**2 801**	**67 109**
Bénéfice avant impôts sur le résultat				**87 533**	**(1 076)**	**86 457**
Impôts sur le résultat				**11 199**	**(27)**	**11 172**
Bénéfice de la période				**76 334**	**(1 049)**	**75 285**
Dépenses d'investissement nettes[2]	**91 093**	**72 782**	**4 509**	**168 384**	**1 370**	**169 754**
Acquisition de licences de spectre[3]	**8 938**	**—**	**152 231**	**161 169**	**—**	**161 169**

Trimestre clos le 31 mai 2023

	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	Données consolidées
	$	$	$	$	$	$
Produits[1]	373 743	368 042	—	741 785	25 818	767 603
Charges d'exploitation	177 794	197 273	11 306	386 373	25 771	412 144
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	4 084	4 084	(4 084)	—
BAIIA ajusté	195 949	170 769	(15 390)	351 328	4 131	355 459
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				11 368	9	11 377
Amortissements				155 041	1 156	156 197
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles				—	88 000	88 000
Charges financières				63 385	915	64 300
Bénéfice avant impôts sur le résultat				121 534	(85 949)	35 585
Impôts sur le résultat				19 996	(17 725)	2 271
Bénéfice de la période				101 538	(68 224)	33 314
Dépenses d'investissement nettes[2]	84 415	82 923	2 455	169 793	465	170 258
Acquisition de licences de spectre	60 000	—	—	60 000	—	60 000

Période de neuf mois close le 31 mai 2024

	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	**Secteur des télécommunications aux États-Unis**	**Activités du siège social et éliminations**	**Sous-total**	**Autres**	**Données consolidées**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits[1]	**1 131 804**	**1 096 969**	**—**	**2 228 773**	**76 556**	**2 305 329**
Charges d'exploitation	**535 018**	**574 070**	**32 075**	**1 141 163**	**80 565**	**1 221 728**
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**—**	**—**	**15 714**	**15 714**	**(15 714)**	**—**
BAIIA ajusté	**596 786**	**522 899**	**(47 789)**	**1 071 896**	**11 705**	**1 083 601**
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				**49 170**	**1 951**	**51 121**
Amortissements				**491 196**	**3 583**	**494 779**
Charges financières				**215 765**	**6 446**	**222 211**
Bénéfice avant impôts sur le résultat				**315 765**	**(275)**	**315 490**
Impôts sur le résultat				**47 117**	**429**	**47 546**
Bénéfice de la période				**268 648**	**(704)**	**267 944**
Dépenses d'investissement nettes[2]	**285 274**	**191 490**	**8 816**	**485 580**	**2 597**	**488 177**
Acquisition de licences de spectre[3]	**8 938**	**—**	**190 289**	**199 227**	**—**	**199 227**

	Période de neuf mois close le 31 mai 2023					
	Cogeco Communications					
	Secteur des télécommunications au Canada	Secteur des télécommunications aux États-Unis	Activités du siège social et éliminations	Sous-total	Autres	Données consolidées
	$	$	$	$	$	$
Produits[1]	1 114 161	1 126 570	—	2 240 731	73 753	2 314 484
Charges d'exploitation	521 534	607 237	27 310	1 156 081	77 399	1 233 480
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—	—	14 884	14 884	(14 884)	—
BAIIA ajusté	592 627	519 333	(42 194)	1 069 766	11 238	1 081 004
Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais				20 997	9	21 006
Amortissements				464 532	3 388	467 920
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles				—	88 000	88 000
Charges financières				181 420	2 392	183 812
Bénéfice avant impôts sur le résultat				402 817	(82 551)	320 266
Impôts sur le résultat				76 642	(16 090)	60 552
Bénéfice de la période				326 175	(66 461)	259 714
Dépenses d'investissement nettes[2]	281 036	236 422	5 431	522 889	1 543	524 432
Acquisition de licences de spectre	60 000	—	—	60 000	—	60 000

(1) Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les produits par marché géographique comprennent 408,5 millions $ et 1 208,4 millions $ au Canada, et 368,7 millions $ et 1 097,0 millions $ aux États-Unis, respectivement. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, les produits comprennent 399,6 millions $ et 1 187,9 millions $ au Canada, et 368,0 millions $ et 1 126,6 millions $ aux États-Unis.

(2) Les dépenses d'investissement nettes excluent les acquisitions sans effet sur la trésorerie d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre, ainsi que les coûts d'emprunt connexes, et sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales, ce qui comprend les subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Se reporter à la note 16 B) pour un rapprochement des dépenses d'investissement nettes et des paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(3) Comprend les licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz acquises par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, une filiale entièrement détenue, et qui sont présentées sous « Activités du siège social et éliminations », ainsi que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif liés à des licences de spectre acquises antérieurement, présentés sous « Secteur des télécommunications au Canada. »

5. Regroupements d'entreprises

Exercice 2024

Acquisition de Niagara Regional Broadband Network

Le 5 février 2024, Cogeco Connexion a acquis Niagara Regional Broadband Network (« NRBN »), un fournisseur de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire exerçant ses activités dans la région de Niagara, pour un prix d'achat de 75,1 millions $, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Les vendeurs, soit les villes de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake, restent tous deux actionnaires minoritaires de la société. Cette acquisition renforcera la présence de la Société dans la région de Niagara et permettra à Cogeco Communications de soutenir la croissance continue de NRBN.

Cogeco Connexion a acquis 67 % des droits de vote et la totalité des droits économiques à l'égard de NRBN. Selon les modalités de la convention d'achat, Cogeco Connexion contrôle et reçoit tous les rendements liés aux activités de NRBN.

La Société évalue actuellement la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition, mais le processus d'évaluation de certains actifs reste à être finalisé. La répartition préliminaire du prix d'achat était fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill sont les éléments qui sont principalement susceptibles de changer. La Société présentera sous sa forme définitive la répartition du prix d'achat au cours des prochains trimestres.

Le tableau suivant présente la répartition préliminaire du prix d'achat fondée sur la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Au 31 mai 2024 Répartition préliminaire
Prix d'achat	
Contrepartie en trésorerie versée	**57 974**
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**17 094**
	75 068
Actifs nets acquis	
Actifs courants	**589**
Immobilisations corporelles	**58 145**
Immobilisations incorporelles	**11 051**
Goodwill	**18 165**
Passifs courants	**(3 149)**
Passifs d'impôts différés	**(9 308)**
Autres passifs à long terme	**(425)**
	75 068

Le montant du goodwill, qui ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt, est surtout attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à la vigueur de la main-d'œuvre assemblée.

Exercice 2023

Acquisition des activités de télécommunications d'oxio

Le 3 mars 2023, Cogeco Connexion, la filiale de la Société, a conclu l'acquisition des activités de télécommunications d'oxio, qui sert des clients au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, pour un prix d'achat de 100 millions $, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture habituels. Avec cette acquisition, Cogeco Connexion a ajouté une deuxième marque pour répondre aux besoins en télécommunications des Canadiens et Canadiennes. La transaction a été conclue par l'achat d'actifs. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat.

6. Charges d'exploitation

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	**145 029**	143 422	**426 295**	423 393
Coûts de prestations de service	**190 008**	195 628	**571 726**	590 332
Coûts liés aux clients	**32 180**	30 744	**94 784**	91 246
Autres achats externes	**40 246**	42 350	**128 923**	128 509
	407 463	412 144	**1 221 728**	1 233 480

7. Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Frais d'acquisition et d'intégration	**524**	5 363	**978**	7 344
Frais de restructuration	**40 451**	321	**41 196**	1 137
Coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique et d'autres accords	**5 659**	2 347	**13 141**	4 065
Coûts (reprise) liés aux litiges et aux décisions réglementaires	**—**	3 346	**(4 194)**	8 460
	46 634	11 377	**51 121**	21 006

Frais de restructuration

Le 29 mai 2024, Cogeco et Cogeco Communications ont annoncé un nouveau modèle opérationnel afin d'optimiser les efforts déployés par les deux sociétés en matière d'expérience client et d'excellence opérationnelle, et de dynamiser la croissance future. Avec prise d'effet le 1er septembre 2024, les deux sociétés regrouperont en une seule organisation nord-américaine simplifiée les fonctions commerciales, opérationnelles et techniques de leurs unités d'affaires canadienne et américaine du secteur des télécommunications. Les changements viseront à accroître l'efficacité opérationnelle, à créer des centres d'expertise transfrontaliers dans des domaines stratégiques clés afin de stimuler l'innovation et la croissance, et à harmoniser les systèmes et les plateformes dans l'ensemble de l'organisation.

Les frais de restructuration comptabilisés au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024 comprenaient essentiellement des charges liées aux indemnités de départ, notamment la charge devancée au titre de la rémunération fondée sur des actions, et d'autres frais connexes. À mesure que la Société finalisera son évaluation au cours du prochain trimestre, le total des frais de restructuration pourrait changer.

8. Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles

Exercice 2023

Puisqu'à l'exercice précédent, les activités radiophoniques de la Société continuaient de subir la pression exercée sur les produits en raison d'une baisse de la demande pour la publicité à la radio à l'échelle du secteur, les hypothèses relatives à la croissance prévue du bénéfice et des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de Radiodiffusion ont été révisées, et elles reflètent également un taux d'actualisation plus élevé. Ainsi, la Société a comptabilisé des charges pour perte de valeur avant impôts sans effet sur la trésorerie de 88 millions $ au troisième trimestre de l'exercice 2023 au sein de sa filiale Cogeco Média, dont une tranche de 28 millions $ a été affectée au goodwill et une tranche de 60 millions $ a été affectée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au titre des licences de radiodiffusion, car elle avait conclu que la valeur recouvrable fondée sur la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

9. Charges financières

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	**75 530**	67 677	**218 812**	186 978
Intérêts sur les obligations locatives	**1 037**	697	**2 548**	2 037
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	—	**16 880**	—
Perte nette (profit net) de change	**2 927**	(1 013)	**(543)**	1 470
Amortissement (reprise) des coûts de transaction différés liés aux facilités de crédit rotatif	**(167)**	189	**524**	558
Produits d'intérêts et autres produits	**(3 645)**	(3 519)	**(7 713)**	(7 648)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif[2]	**(9 506)**	(447)	**(10 510)**	(1 230)
Autres	**933**	716	**2 213**	1 647
	67 109	64 300	**222 211**	183 812

(1) Liée au remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang en septembre 2023.

(2) Coûts d'emprunt inscrits à l'actif liés à la dette contractée pour l'achat de licences de spectre et la construction de certains réseaux. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré utilisé pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt était de 6,45 % et de 6,47 %, respectivement (5,20 % pour les deux périodes comparatives de l'exercice précédent).

10. Impôts sur le résultat

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Exigibles	**3 390**	5 828	**20 313**	26 450
Différés	**7 782**	(3 557)	**27 233**	34 102
	11 172	2 271	**47 546**	60 552

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	**86 457**	35 585	**315 490**	320 266
Taux d'imposition combiné canadien	**26,5 %**	26,5 %	**26,5 %**	26,5 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	**22 911**	9 430	**83 605**	84 870
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	**(303)**	(188)	**(177)**	(173)
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées antérieurement	**—**	—	**(235)**	—
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables[1]	**724**	5 201	**1 943**	6 559
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	**(12 569)**	(12 177)	**(38 064)**	(32 911)
Autres	**409**	5	**474**	2 207
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	**11 172**	2 271	**47 546**	60 552
Taux d'impôt effectif	**12,9 %**	6,4 %	**15,1 %**	18,9 %

(1) Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2023, comprend une incidence fiscale de 4,9 millions $ liée à la perte de valeur du goodwill non déductible.

Modèle de règles du Pilier Deux

Le 19 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a fait l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes et a été quasi adopté à des fins d'information financière au Canada. Le projet de loi C-69 comprend les règles du Pilier Deux publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») et s'applique aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 (c'est-à-dire à l'exercice débutant le 1er septembre 2024 dans le cas de la Société). Le modèle de règles du Pilier Deux prévoit un impôt minimum mondial de 15 % qui s'applique aux grandes multinationales dans chaque pays. Les règles ne s'appliquent pas à l'exercice considéré. La Société évalue actuellement son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant de ces règles, mais ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

11. Bénéfice (perte) par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action et du bénéfice (de la perte) dilué par action.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**18 960**	(34 473)	**77 498**	41 396
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**9 515 312**	15 513 133	**11 779 258**	15 598 515
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	**63 843**	—	**51 210**	47 493
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	**63 587**	—	**51 161**	46 308
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**9 642 742**	15 513 133	**11 881 629**	15 692 316

Le calcul ci-dessus pour le trimestre clos le 31 mai 2023 exclut 49 305 unités d'actions incitatives et 48 415 unités d'actions liées au rendement, qui sont considérées comme antidilutives.

12. Immobilisations incorporelles

Licences de spectre

À la suite des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et conclues le 24 novembre 2023, Cogeco Communications, par l'entremise de la Société en nom collectif Elite, qu'elle détient entièrement, a acquis 99 licences de spectre dans des marchés urbains et ruraux, y compris dans les régions de Toronto, de Montréal, de Québec et d'Ottawa, pour un prix d'achat total de 190,3 millions $. Conformément aux modalités des enchères relatives au spectre, le dépôt initial requis de 38,1 millions $, soit 20 % du prix d'achat total, a été versé à ISDE le 16 janvier 2024. Le 27 mai 2024, Cogeco Communications a effectué le versement final de 152,2 millions $. La lettre de crédit non garantie émise à l'intention d'ISDE en juillet 2023 à titre de dépôt préalable aux enchères a été annulée le 3 juin 2024, à la suite du versement final.

Le dépôt de 38,1 millions $ lié aux licences de spectre était précédemment présenté dans le poste Autres actifs, car la Société n'avait pas le droit d'utiliser ces licences à des fins commerciales. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, à la suite du versement final et de l'obtention du droit d'utiliser les licences de spectre à des fins commerciales en mai 2024, la Société a reclassé le dépôt de 38,1 millions $ qui était auparavant comptabilisé dans le poste Autres actifs pour le comptabiliser maintenant dans le poste Immobilisations incorporelles. Par conséquent, au 31 mai 2024, le montant total des licences de spectre acquises dans le cadre des enchères relatives à la bande de 3 800 MHz, qui s'établit à 190,3 millions $, est présenté dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée dans l'état consolidé de la situation financière.

13. Dette à long terme

	31 mai 2024	31 août 2023
	$	$
Billets et facilités de crédit	**5 008 309**	5 019 513
Obligations locatives	**80 116**	69 484
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**17 094**	—
	5 105 519	5 088 997
Moins : tranche courante	**79 403**	43 325
	5 026 116	5 045 672

A) Billets et facilités de crédit

	Échéance	Taux d'intérêt effectif[1]	31 mai 2024	31 août 2023
		%	**$**	$
Société				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable	Mai 2029	6,59	**63 000**	—
Emprunt renouvelable – 32,5 millions $ US au 31 août 2023	Mai 2029	—	**—**	43 975
Facilité de crédit à terme non rotatif	Décembre 2026	6,64	**72 730**	—
Filiales				
Facilité de crédit à terme rotatif				
Emprunt renouvelable – 275 millions $ US (262 millions $ US au 31 août 2023)	Mai 2029	6,27 [2]	**375 018**	354 512
Billets garantis de premier rang				
Série A – 25 millions $ US	Septembre 2024	4,14	**34 088**	33 810
Série B – 150 millions $ US	Septembre 2026	4,29	**204 350**	202 695
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US	Juin 2025	4,30	**293 025**	290 629
Billets garantis de premier rang – série 1	Septembre 2031	2,99	**497 513**	497 286
Billets garantis de premier rang – série 2	Février 2033	5,30	**298 254**	298 137
Billets non garantis de premier rang	Février 2029	6,13	**271 486**	—
Facilité de crédit non rotatif non garantie de premier rang	Novembre 2042	—	**—**	—
Facilités de crédit de premier rang				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang				
Tranche 1 – 1 575,8 millions $ US au 31 août 2023	—	—	**—**	2 114 649
Tranche 2 – 879,8 millions $ US (886,5 millions $ US au 31 août 2023)	Septembre 2028	4,26 [3]	**1 185 974**	1 183 820
Tranche 3 – 773,1 millions $ US	Septembre 2030	7,02 [4]	**1 036 209**	—
Crédit agricole – 473,8 millions $ US	Septembre 2028	8,58 [5]	**635 751**	—
Facilité de crédit rotatif garantie de premier rang – 30 millions $ US	Septembre 2028	7,30	**40 911**	—
			5 008 309	5 019 513
Moins : tranche courante			**69 033**	35 181
			4 939 276	4 984 332

(1) Taux d'intérêt effectif au 31 mai 2024, qui exclut l'incidence des coûts de transaction différés et des commissions d'engagement, mais qui inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises en cours, selon le cas.

(2) Un montant de 275 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit à terme rotatif de Cogeco Communications a été couvert jusqu'au 28 juin 2024, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 374,6 millions $.

(3) En date du 31 mai 2024, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 800 millions $ US au titre de la tranche 2 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR, ou le taux SOFR plancher de 39 points de base s'il est plus élevé, à des taux fixes allant de 1,17 % à 1,44 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2027. Le taux d'intérêt effectif inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(4) En date du 31 mai 2024, une filiale américaine avait des conventions de swaps de taux d'intérêt existantes visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant de 550 millions $ US au titre de la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR à des taux fixes allant de 2,01 % à 4,18 %, plus l'écart de crédit applicable, pour des échéances variant entre le 30 novembre 2024 et le 28 février 2029. Le taux d'intérêt effectif inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt en cours.

(5) Le taux d'intérêt effectif n'inclut pas l'incidence d'un rabais de taux obtenu en vertu d'un programme de ristourne, qui est incluse au poste Produits d'intérêts et autres produits dans les charges financières.

Société

Facilité de crédit à terme rotatif

Le 24 mai 2024, la Société a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $ en prorogeant sa date d'échéance au 24 mai 2029 et en la faisant passer au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »).

Facilité de crédit à terme non rotatif

Le 11 décembre 2023, Cogeco a conclu une facilité de crédit à terme non rotatif de trois ans d'un montant de 75 millions $ afin de financer en partie sa transaction de rachat d'actions de 280,0 millions $ (se reporter à la note 14 B)).

Filiales

Facilité de crédit à terme rotatif

Le 24 mai 2024, Cogeco Communications a modifié sa facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $ en prorogeant sa date d'échéance au 24 mai 2029 et en la faisant passer au taux CORRA.

Billets non garantis de premier rang

En février 2024, Cogeco Communications a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $ et arrivant à échéance le 27 février 2029. Cogeco Communications a affecté le produit net du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. Les billets non garantis de premier rang sont des titres de créance directs, non subordonnés et non garantis de Cogeco Communications et sont de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang non garanties de Cogeco Communications.

Facilité de crédit à terme non rotatif

Afin de maintenir sa capacité d'emprunt à la suite d'une transaction de rachat d'actions de 116,5 millions $ (se reporter à la note 14 B)), Cogeco Communications a conclu le 11 décembre 2023 une facilité de crédit à terme non rotatif de un an d'un montant de 125 millions $, qui pouvait être tirée jusqu'au 9 avril 2024. Aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit, et celle-ci a été annulée le 1er mars 2024 à la suite de l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 275 millions $.

Facilités de crédit de premier rang

Le 29 septembre 2023, Cogeco Communications a modifié la facilité de crédit de premier rang liée à ses activités américaines, comme suit :

- émission de la tranche 3 de l'emprunt à terme B de 775 millions $ US d'une durée de sept ans;
- émission de l'emprunt à terme B de crédit agricole de 475 millions $ US d'une durée de cinq ans; et
- augmentation de la limite de crédit de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang, qui est passée de 150 millions $ US à 250 millions $ US, et prorogation de la date d'échéance jusqu'en septembre 2028.

Le produit des emprunts à terme B nouvellement émis, ainsi que le montant de 150 millions $ US prélevé sur la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang et les fonds en caisse de 200 millions $ US, ont servi à rembourser la tranche 1 existante de 1,6 milliard $ US de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Le remboursement anticipé de la tranche 1 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et la modification de la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang ont été comptabilisés comme une extinction de dette. Ainsi, une perte à l'extinction d'une dette de 16,9 millions $ a été comptabilisée dans les charges financières au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

14. Capital social

A) Autorisé

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang, pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

Actions à droits de vote multiples, 20 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) Émis et payé

	31 mai 2024	31 août 2023
	$	$
1 602 217 actions à droits de vote multiples	**10**	10
8 040 562 actions subalternes à droit de vote (14 009 952 au 31 août 2023)	**64 347**	112 118
	64 357	112 128
63 026 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (51 257 au 31 août 2023)	**(4 141)**	(3 582)
64 441 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (53 092 au 31 août 2023)	**(4 197)**	(3 664)
	56 019	104 882

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Montant
		$
Solde au 31 août 2023	**14 009 952**	**112 118**
Rachat d'actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ à des fins d'annulation	**(5 969 390)**	**(47 771)**
Solde au 31 mai 2024	**8 040 562**	**64 347**

Transactions de rachat d'actions – Rachat des participations de Rogers dans Cogeco et Cogeco Communications

Le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »). Cogeco a racheté à des fins d'annulation 5 969 390 de ses actions subalternes à droit de vote auprès de la CDPQ pour un montant de 280,0 millions $, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Parallèlement, Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $ et, à la CDPQ, 1 423 692 actions subalternes à droit de vote pour un montant de 73,2 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les 2 266 537 actions subalternes à droit de vote rachetées par Cogeco Communications l'ont été à des fins d'annulation, ce qui a entraîné un dividende réputé déterminé non imposable aux fins de l'impôt. Cogeco a conservé sa participation donnant le contrôle dans Cogeco Communications et, à la suite de cette transaction, la CDPQ est devenue un investisseur majeur dans Cogeco Communications, avec une participation de 6 809 339 actions subalternes à droit de vote représentant environ 16,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications à ce moment.

Programmes de rachat d'actions subalternes à droit de vote

	Date de début	Date d'expiration	Nombre maximal d'actions subalternes à droit de vote pouvant être rachetées	Nombre d'actions rachetées au 31 mai 2024
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de 2023[1]	18 janvier 2023	17 janvier 2024	325 000	121 600
OPRCNA de 2022	18 janvier 2022	17 janvier 2023	325 000	268 086

(1) La Société n'a pas renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités après que celui-ci a pris fin le 17 janvier 2024.

Le tableau suivant présente les rachats en vertu de l'OPRCNA pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 mai 2024 et 2023.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)	**$**	$	**$**	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	**—**	21 500	**—**	166 784
Prix de rachat moyen pondéré par action	**—**	57,91	**—**	58,54
Coûts liés au rachat	**—**	1 245	**—**	9 763

Actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, les transactions relatives aux actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives et du régime d'unités d'actions liées au rendement se sont établies comme suit :

	Régime d'unités d'actions incitatives		Régime d'unités d'actions liées au rendement	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
		$		$
Solde au 31 août 2023	**51 257**	**3 582**	**53 092**	**3 664**
Actions subalternes à droit de vote acquises	**24 009**	**1 412**	**24 663**	**1 450**
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	**(12 240)**	**(853)**	**(13 314)**	**(917)**
Solde au 31 mai 2024	**63 026**	**4 141**	**64 441**	**4 197**

C) Dividendes

Les tableaux suivants présentent un sommaire des dividendes déclarés pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote de la Société et de Cogeco Communications au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 mai 2024 et 2023.

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)	
			Cogeco	Cogeco Communications
1er novembre 2023	**15 novembre 2023**	**29 novembre 2023**	**0,854**	**0,854**
10 janvier 2024	**24 janvier 2024**	**7 février 2024**	**0,854**	**0,854**
11 avril 2024	**25 avril 2024**	**9 mai 2024**	**0,854**	**0,854**
			2,562	**2,562**
27 octobre 2022	10 novembre 2022	24 novembre 2022	0,731	0,776
12 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023	0,731	0,776
13 avril 2023	27 avril 2023	11 mai 2023	0,731	0,776
			2,193	2,328

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Attribuables aux propriétaires de la Société				
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	**1 368**	1 172	**4 105**	3 514
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**6 673**	9 993	**25 210**	30 357
	8 041	11 165	**29 315**	33 871
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle				
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	**25 512**	22 120	**75 484**	67 143

Au cours de sa réunion du 11 juillet 2024, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende trimestriel de 0,854 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 8 août 2024 aux actionnaires inscrits en date du 25 juillet 2024. La Société indique par les présentes que tous les dividendes sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

D) Régimes de paiement fondé sur des actions

À compter de janvier 2024, Cogeco Communications offre un nouveau régime incitatif à long terme, le régime de droits à l'appréciation d'actions, à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis. Depuis la création du régime de droits à l'appréciation d'actions, les hauts dirigeants et employés désignés aux États-Unis ne sont plus admissibles au régime d'options sur actions. Les droits à l'appréciation d'actions sont réglés en trésorerie et sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces droits sont attribués et peuvent être exercés sur une période de dix ans. La valeur des droits à l'appréciation d'actions est liée au rendement des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications. Au moment de l'acquisition des droits, les droits à l'appréciation d'actions donnent à un participant le droit de recevoir un paiement en trésorerie fondé sur l'augmentation de la valeur de marché des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications entre la date d'attribution et la date d'exercice.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération comptabilisée relativement aux régimes de paiement fondé sur des actions de la Société et de Cogeco Communications, y compris la charge directement liée à l'accélération de l'attribution de certains droits à des paiements fondés sur des actions, cette charge étant comptabilisée dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Options sur actions	**529**	508	**1 190**	1 488
Droits à l'appréciation d'actions	**77**	—	**111**	—
Unités d'actions incitatives	**2 455**	825	**3 414**	2 431
Unités d'actions liées au rendement	**4 259**	967	**5 729**	2 718
Unités d'actions différées	**(306)**	(288)	**1 438**	(619)
	7 014	2 012	**11 882**	6 018

Options sur actions et droits à l'appréciation d'actions

Pour la période de neuf mois close le 31 mai 2024, Cogeco n'a attribué aucune option sur actions à ses employés en vertu du régime d'options sur actions de la Société, et aucune option n'était en circulation au 31 mai 2024 et au 31 août 2023.

En vertu des régimes d'options sur actions et de droits à l'appréciation d'actions de Cogeco Communications, les variations du nombre d'options sur actions et de droits à l'appréciation d'actions en circulation pour la période de neuf mois close le 31 mai 2024 se sont établies comme suit :

	Nombre d'options[1]	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits à l'appréciation d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		**$**
En circulation au 31 août 2023	**913 338**	**85,91**	**—**	**—**
Attribués	**259 740**	**61,00**	**73 676**	**61,62**
Exercés[2]	**(4 000)**	**50,10**	**—**	**—**
Annulés	**(69 184)**	**87,35**	**—**	**—**
En circulation au 31 mai 2024	**1 099 894**	**80,06**	**73 676**	**61,62**
Pouvant être exercés au 31 mai 2024	**606 590**	**84,47**	**—**	**—**

(1) En janvier 2024, le nombre d'actions subalternes à droit de vote réservées aux fins du régime d'options sur actions a augmenté de 1 000 000 pour passer de 3 432 500 à 4 432 500.

(2) Pour les options exercées pendant la période de neuf mois, le prix moyen pondéré de l'action était de 50,10 $.

Unités d'actions incitatives, unités d'actions liées au rendement et unités d'actions différées

En vertu des régimes de paiement fondé sur des actions de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation pour la période de neuf mois close le 31 mai 2024 se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
En circulation au 31 août 2023	**46 917**	**48 148**	**80 386**
Attribuées/émises[1][2][3]	**36 298**	**34 656**	**14 391**
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	**—**	**103**	**—**
Distribuées/rachetées	**(12 240)**	**(13 314)**	**—**
Annulées	**(4 636)**	**(5 306)**	**—**
Équivalents de dividendes	**—**	**2 583**	**4 439**
En circulation au 31 mai 2024	**66 339**	**66 870**	**99 216**

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées au cours de la période de neuf mois était de 59,53 $.

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées au cours de la période de neuf mois était de 59,48 $.

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises au cours de la période de neuf mois était de 60,44 $.

En vertu des régimes de paiement fondé sur des actions de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation pour la période de neuf mois close le 31 mai 2024 se sont établies comme suit :

	Unités d'actions incitatives	Unités d'actions liées au rendement	Unités d'actions différées
En circulation au 31 août 2023	**68 837**	**101 703**	**90 542**
Attribuées/émises[1][2][3]	**45 178**	**70 128**	**26 066**
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	**—**	**1 165**	**—**
Distribuées/rachetées	**(20 445)**	**(32 918)**	**—**
Annulées	**(4 933)**	**(7 544)**	**—**
Équivalents de dividendes	**—**	**4 978**	**4 944**
En circulation au 31 mai 2024	**88 637**	**137 512**	**121 552**

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées au cours de la période de neuf mois était de 61,58 $.

(2) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées au cours de la période de neuf mois était de 61,27 $.

(3) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises au cours de la période de neuf mois était de 61,62 $.

15. Cumul des autres éléments du résultat global

	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écart de change	Total
	$	$	$
Solde au 31 août 2022	24 744	19 653	44 397
Autres éléments du résultat global	1 111	15 856	16 967
Solde au 31 mai 2023	25 855	35 509	61 364
Solde au 31 août 2023	**27 031**	**33 166**	**60 197**
Autres éléments du résultat global	**(6 152)**	**3 229**	**(2 923)**
Solde au 31 mai 2024	**20 879**	**36 395**	**57 274**

16. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

A) Variations des autres activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Créances clients et autres débiteurs	**7 785**	13 417	**7 832**	(16 384)
Charges payées d'avance et autres	**9 744**	9 323	**24**	(3 569)
Autres actifs	**(7 140)**	(6 644)	**(20 186)**	(16 784)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**37 976**	8 225	**9 129**	(73 515)
Provisions	**33 174**	426	**22 593**	3 077
Passifs sur contrat et autres passifs	**(7 752)**	(4 018)	**(5 197)**	(8 217)
	73 787	20 729	**14 195**	(115 392)

B) Acquisitions d'immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les paiements en trésorerie pour les acquisitions d'immobilisations corporelles présentés dans la section portant sur les investissements des tableaux consolidés des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement nettes présentées à la note 4.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**172 404**	190 121	**507 427**	598 803
Subventions reçues d'avance comptabilisées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles au cours de la période	**(2 650)**	(19 863)	**(19 250)**	(74 371)
Dépenses d'investissement nettes	**169 754**	170 258	**488 177**	524 432

C) Variations des passifs issus des activités de financement

Période de neuf mois close le 31 mai 2024	Endettement bancaire	Dette à long terme			Total
		Billets et facilités de crédit	Obligations locatives	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	
	$	$	$	$	$
Solde au 31 août 2023	**23 229**	**5 019 513**	**69 484**	**—**	**5 112 226**
Diminution de l'endettement bancaire	**(5 154)**	**—**	**—**	**—**	**(5 154)**
Augmentation nette des facilités de crédit rotatif	**—**	**76 402**	**—**	**—**	**76 402**
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	**—**	**2 001 646**	**—**	**—**	**2 001 646**
Remboursement des billets et des facilités de crédit	**—**	**(2 141 472)**	**—**	**—**	**(2 141 472)**
Remboursement des obligations locatives	**—**	**—**	**(7 466)**	**—**	**(7 466)**
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement, excluant les capitaux propres	**(5 154)**	**(63 424)**	**(7 466)**	**—**	**(76 044)**
Intérêts payés sur les obligations locatives	**—**	**—**	**(2 529)**	**—**	**(2 529)**
Total des variations des flux de trésorerie	**(5 154)**	**(63 424)**	**(9 995)**	**—**	**(78 573)**
Perte à l'extinction d'une dette[1]	**—**	**16 552**	**—**	**—**	**16 552**
Incidence des variations des taux de change	**—**	**29 112**	**90**	**—**	**29 202**
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	**—**	**6 556**	**—**	**—**	**6 556**
Augmentation nette des obligations locatives	**—**	**—**	**19 981**	**—**	**19 981**
Reprises dans le cadre de regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**556**	**—**	**556**
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**—**	**17 094**	**17 094**
Total des variations sans effet sur la trésorerie	**—**	**52 220**	**20 627**	**17 094**	**89 941**
Solde au 31 mai 2024	**18 075**	**5 008 309**	**80 116**	**17 094**	**5 123 594**

(1) De la perte de 16,9 millions $ à l'extinction d'une dette comptabilisée relativement au refinancement des facilités de crédit de premier rang, une tranche de 0,3 million $ est présentée dans le poste Autres actifs, car elle se rapporte à la facilité de crédit rotatif garantie de premier rang.

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mai 2024	31 août 2023
	$	$
Trésorerie	**44 571**	263 699
Trésorerie avec restrictions d'utilisation	**10 564**	29 262
Équivalents de trésorerie[1]	**—**	70 893
	55 135	363 854

(1) Se composent de dépôts à terme bancaires.

17. Instruments financiers

A) Gestion des risques financiers

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, qui sont décrits dans les états financiers consolidés annuels de 2023 de la Société.

Risque de crédit

La notation la plus faible des contreparties aux conventions liées aux instruments financiers dérivés au 31 mai 2024 est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »). La direction surveille son exposition aux institutions financières, principalement sous la forme de dépôts, de dérivés et d'engagements liés à des facilités de crédit rotatif.

Risque de liquidité

Le 31 mai 2024, la Société avait utilisé 63,0 millions $ de sa facilité de crédit à terme rotatif de 100 millions $ et 389,7 millions $ de la facilité de crédit à terme rotatif de 750 millions $ de Cogeco Communications, pour des soldes disponibles de 37,0 millions $ et de 360,3 millions $, respectivement. De plus, les filiales américaines de Cogeco Communications bénéficient d'une facilité de crédit rotatif garantie de premier rang d'un montant de 340,9 millions $ (250 millions $ US), dont une tranche de 44,6 millions $ (32,7 millions $ US) était utilisée au 31 mai 2024, pour un solde disponible de 296,4 millions $ (217,3 millions $ US).

À la suite du versement final de 152,2 millions $ effectué pour acquérir 99 licences de spectre dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 800 MHz (se reporter à la note 12), la lettre de crédit non garantie émise à titre de dépôt préalable aux enchères a été annulée le 3 juin 2024.

Risque de taux d'intérêt

Le 31 mai 2024, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif et de la facilité de crédit à terme non rotatif de la Société ainsi que de la facilité de crédit à terme rotatif et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 mai 2024.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé[1]	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie[2][3]	550 millions $ US	Taux SOFR à terme	2,01 % – 4,18 %	Novembre 2024 à février 2029	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 3
Flux de trésorerie	800 millions $ US	Taux SOFR à terme assorti d'un taux plancher de 39 points de base	1,17 % – 1,44 %	Octobre 2025 à juillet 2027	Emprunt à terme B garanti de premier rang – tranche 2

(1) Les couvertures ont pour effet de convertir le taux de base variable SOFR à des taux fixes, plus l'écart de crédit applicable.

(2) À la suite du remboursement anticipé de la tranche 1 en septembre 2023, la dette liée aux flux de trésorerie à taux variable couverts a été remplacée par la tranche 3 de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

(3) Des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 290 millions $ US sont arrivés à échéance en janvier 2024, tandis que de nouveaux swaps de taux d'intérêt d'un montant de 300 millions $ US ont été conclus, pour une couverture totale de 550 millions $ US.

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 16,1 millions $ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 mai 2024.

B) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

	31 mai 2024		31 août 2023	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Billets et facilités de crédit	**5 008 309**	**4 914 018**	5 019 513	4 911 998

C) Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour assurer le développement des entreprises au moyen d'acquisitions, d'occasions de croissance interne et d'innovations. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, du cadre réglementaire, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Le 31 mai 2024 et le 31 août 2023, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, se conformaient à toutes leurs clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

Société

L'endettement net, qui représente la dette après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions disponibles, est une mesure utilisée par la direction pour évaluer le levier financier de la Société. Le rapprochement entre l'endettement net et la dette à long terme se présente comme suit :

	31 mai 2024	31 août 2023
Dette à long terme, y compris la tranche courante	**5 105 519**	5 088 997
Escomptes, coûts de transaction et autres	**48 948**	39 479
Dette à long terme avant escomptes, coûts de transaction et autres	**5 154 467**	5 128 476
Endettement bancaire	**18 075**	23 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie, exclusion faite de la trésorerie avec restrictions d'utilisation[1]	**(44 571)**	(334 592)
Endettement net	**5 127 971**	4 817 113

(1) Se reporter à la note 16 D).

Cogeco Communications

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications. L'endettement net reflète la dette libellée en dollars américains convertie selon le taux de change en vigueur à la fin de la période, et le BAIIA ajusté et les charges financières ajustées reflètent le taux de change moyen pour la période de douze mois correspondante.

Aux dates présentées ou pour les périodes de douze mois closes à ces dates	**31 mai 2024**	31 août 2023
Composantes des ratios d'endettement et de couverture		
Endettement net	**4 967 156**	4 749 214
BAIIA ajusté	**1 423 196**	1 421 066
Charges financières ajustées	**269 107**	251 642
Ratios d'endettement et de couverture		
Endettement net / BAIIA ajusté	**3,5**	3,3
BAIIA ajusté / charges financières ajustées	**5,3**	5,6

18. Transactions entre parties liées

A) Honoraires de gestion et autres transactions entre parties liées

Comme il est indiqué à la note 14 B), le 13 décembre 2023, Cogeco et Cogeco Communications ont conclu une série de transactions dans le cadre de la vente par Rogers Communications Inc. de la totalité de ses participations dans les deux sociétés. Cogeco a vendu à Cogeco Communications 2 266 537 actions subalternes à droit de vote de sa participation dans Cogeco Communications pour un montant de 116,5 millions $, à la suite de la conversion et de l'annulation d'un nombre équivalent d'actions à droits de vote multiples de Cogeco Communications. Les actions subalternes à droit de vote ont été rachetées à des fins d'annulation et représentaient environ 5,1 % de toutes les actions en circulation de Cogeco Communications. Au 31 mai 2024, Cogeco détenait 28,4 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 79,9 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction et d'administration en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustements futurs à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2024, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications se sont chiffrés à 5,2 millions $ et à 15,7 millions $, respectivement, comparativement à 4,1 millions $ et à 14,9 millions $ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions, d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement qui, au cours des périodes de neuf mois closes les 31 mai 2024 et 2023, ont été attribuées à ces hauts dirigeants, à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, ainsi que le nombre d'unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco, et dont la valeur a été refacturée à Cogeco.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023
Options sur actions	**199 487**	79 348
Unités d'actions incitatives	**974**	—
Unités d'actions liées au rendement	**30 897**	14 283
Unités d'actions différées	**2 368**	—

Le tableau qui suit présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

	Trimestres clos les 31 mai		Périodes de neuf mois closes les 31 mai	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Options sur actions	**346**	282	**671**	878
Unités d'actions incitatives	**35**	—	**37**	—
Unités d'actions liées au rendement	**349**	242	**692**	622
Unités d'actions différées	**61**	—	**61**	(100)
	791	524	**1 461**	1 400

Au 31 mai 2024, le montant à recevoir de Cogeco Communications par la Société se chiffrait à 3,1 millions $.

B) Rémunération du personnel de gestion clé

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 13,8 millions $ dans le poste Frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais en vertu des modalités de l'entente de séparation conclue avec certains principaux dirigeants.

19. Engagements, garanties et éventualités

A) Engagements et garanties

Cautionnements de bonne exécution et de paiement

Au 31 mai 2024, les cautionnements de bonne exécution et de paiement en cours de la Société se chiffraient à 157,9 millions $ et avaient été émis conformément aux règles établies par Infrastructure Ontario, dans le cadre du Programme accéléré d'Internet haute vitesse de l'Ontario.

B) Éventualités

Redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision éloignés

Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision en réponse à deux demandes de révision judiciaire déposées par six entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR »), y compris Cogeco Communications, et par neuf sociétés de gestion visant à contester la décision de la Commission du droit d'auteur établissant le montant des redevances à payer pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada pour la période entre 2014 et 2018. La Cour d'appel fédérale a relevé des erreurs dans la décision initiale de la Commission du droit d'auteur sur les taux et lui a ordonné d'y remédier. Le 12 janvier 2024, la Commission du droit d'auteur a rendu sa nouvelle décision sur les taux de redevance pour la période entre 2014 et 2018, ce qui a donné lieu à une réduction rétroactive de ces taux pour les années 2015-2018. Le 9 février 2024, les sociétés de gestion des droits d'auteur ont déposé une demande de révision judiciaire de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur. Si la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur n'est pas maintenue, la Société pourrait être assujettie à des taux de redevance plus élevés pour la période entre 2016 et 2018.

La Commission du droit d'auteur établira les taux pour les périodes tarifaires subséquentes (2019-2023 et 2024-2028) dans le cadre de procédures qui pourraient débuter plus tard au cours de l'année civile 2024. Toute décision de la Commission du droit d'auteur qui se rangerait aux propositions de tarifs des sociétés de gestion des droits d'auteur pour l'une ou l'autre de ces périodes ultérieures pourrait faire en sorte que la Société soit assujettie à des taux de redevance plus élevés.

La Société avait auparavant comptabilisé une provision de 11,5 millions $ pour les périodes tarifaires 2014-2018 et 2019-2023. À la suite de la nouvelle décision de la Commission du droit d'auteur de janvier 2024, une reprise de 4,2 millions $ au titre de cette provision comptabilisée précédemment a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 dans les frais d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres frais.

Statistiques sur les unités de service primaire

	31 mai 2024	29 février 2024	30 novembre 2023	31 août 2023	31 mai 2023
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Foyers câblés[1]	**3 849 846**	3 838 038	3 813 534	3 800 068	3 777 037
Unités de service primaire[1][2][3]	**2 921 403**	2 942 235	2 951 057	2 973 527	2 988 248
Abonnés au service Internet	**1 535 322**	1 537 340	1 528 754	1 526 465	1 521 447
Abonnés au service de vidéo	**881 448**	893 646	906 817	923 617	936 872
Abonnés au service de téléphonie filaire	**504 633**	511 249	515 486	523 445	529 929
CANADA					
Foyers câblés[1]	**2 089 834**	2 084 425	2 063 949	2 056 180	2 048 872
Unités de service primaire[1][2][3]	**1 872 290**	1 875 388	1 873 244	1 874 796	1 867 317
Abonnés au service Internet	**882 992**	877 113	865 468	854 703	840 662
Abonnés au service de vidéo	**612 701**	618 707	626 672	634 736	639 920
Abonnés au service de téléphonie filaire	**376 597**	379 568	381 104	385 357	386 735
ÉTATS-UNIS					
Foyers câblés	**1 760 012**	1 753 613	1 749 585	1 743 888	1 728 165
Unités de service primaire[3]	**1 049 113**	1 066 847	1 077 813	1 098 731	1 120 931
Abonnés au service Internet	**652 330**	660 227	663 286	671 762	680 785
Abonnés au service de vidéo	**268 747**	274 939	280 145	288 881	296 952
Abonnés au service de téléphonie filaire	**128 036**	131 681	134 382	138 088	143 194

(1) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024, des ajustements ont été apportés aux foyers câblés et aux unités de service primaire à la suite de la finalisation du calcul détaillé du nombre d'unités et de foyers câblés acquis dans le cadre de la récente acquisition de Niagara Regional Broadband Network, afin de les inclure. Le 5 février 2024, 5 868 foyers câblés et 4 806 unités de service primaire (2 691 pour Internet, 223 pour la vidéo et 1 892 pour la téléphonie filaire) ont été ajoutés relativement à l'acquisition de Niagara Regional Broadband Network. Ce changement a été appliqué aux chiffres comparatifs de façon rétrospective.

(2) Le 3 mars 2023, 52 577 unités de service primaire (46 656 pour Internet, 3 716 pour la vidéo et 2 205 pour la téléphonie filaire) ont été ajoutées relativement à l'acquisition d'oxio.

(3) Les unités de service primaire excluent les abonnés au service de téléphonie mobile.